

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 11, 2021

The Standing Senate Committee on National Finance met by videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] to study the subject matter of all of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to take this opportunity as chair and on behalf of the Finance Committee through the clerk, Ms. Maxime Fortin. On behalf of the National Finance Committee, we want to acknowledge and say thank you to all of you and the leadership of the clerk for their dedication and tenacity in organizing our meetings. The meetings are comprised of senators, witnesses and senator staff. The meetings are well prepared, Ms. Fortin. Thank you for a job well done.

Before we begin, I would like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair.

[*Translation*]

If you are experiencing technical difficulties, in particular with the interpretation, please let the chair or the clerk know. We will work to resolve the issue. If you are experiencing other technical difficulties, please contact the ISD using the technical support number provided.

[*English*]

Honourable senators, the use of online platforms does not guarantee speech privacy or that eavesdropping won't be conducted. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information.

Honourable senators, participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We will now begin the official part of today's meeting.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit par vidéoconférence aujourd'hui à 9 h 30 (HE) pour étudier la teneur complète du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais profiter de l'occasion, en tant que président et au nom du comité des finances, par l'entremise de la greffière, Mme Maxime Fortin. Au nom du Comité des finances nationales, je voudrais reconnaître et saluer chacun et chacune d'entre vous et souligner le leadership, le dévouement et la ténacité de la greffière pour ce qui est de l'organisation de nos séances, auxquelles participent les sénateurs et sénatrices, leur personnel et les témoins. Vous préparez bien nos séances, madame Fortin. Merci du travail bien fait.

Avant de commencer, je tiens à rappeler aux sénateurs et sénatrices et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro éteint en tout temps, à moins que la présidence ne leur donne la parole.

[*Français*]

En cas de difficultés techniques, notamment en matière d'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous rencontrez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le centre de services de la DSI en composant le numéro d'assistance technique qui vous a été fourni.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs et sénatrices, l'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité des discours, et rien ne vous assure que vous ne serez pas écoutés indiscrètement. En conséquence, pendant les séances du comité, tous les participants doivent tenir compte de ces limites et éviter de divulguer de l'information de nature délicate, confidentielle ou privilégiée du Sénat.

Honorables sénateurs et sénatrices, ceux et celles qui participent aux séances devraient savoir qu'ils doivent le faire dans un lieu privé et être soucieux de ce qui les entoure.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer la partie officielle de notre réunion d'aujourd'hui.

[English]

My name is Percy Mockler, senator from New Brunswick, chair of the committee. I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Boehm, Senator Dagenais, Senator M. Deacon, Senator Duncan, Senator Forest, Senator Klyne, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Pate, Senator Richards and Senator Smith.

Honourable senators, I wish to welcome all the viewers across the country who are watching on sencanada.ca.

This morning, we will begin our study of the subject matter of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures, which was referred to this committee on May 4, 2021, by the Senate of Canada.

Today, we welcome several officials from the Department of Finance. Welcome to all of you and thank you for accepting our invitation. For the first meeting, honourable senators, we will focus on parts 1, 2 and 3 of the bill called “the tax-related measures.”

Honourable senators, I also understand through Mr. McGowan that there will be no presentation or comments from the officials. We will go directly to Question Period. I would like to tell senators that for this meeting you will have a maximum of eight minutes each for the first round. Therefore, please ask the questions directly to the witnesses. Witnesses, please respond concisely. The clerk will make a hand signal to show that the time is over.

To the witnesses, I ask you to please identify yourself when answering a question. It is imperative for the Finance Committee record that you identify yourselves exactly with your title.

I will ask Mr. McGowan to help our committee direct questions to the witnesses who will respond.

Senator Marshall: My first question is on the wage subsidy and the rental subsidy. It's in Part 1(r). I have several questions regarding that. My understanding is that it's extended to September 25, but that there is also provision for further extension to the end of November by regulation. The regulations have to be gazetted, correct? Can you give me the timeline on the gazettement of the regulations?

[Traduction]

Je m'appelle Percy Mockler, je suis sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la séance : le sénateur Boehm, le sénateur Dagenais, la sénatrice M. Deacon, la sénatrice Duncan, le sénateur Forest, le sénateur Klyne, le sénateur Loffreda, la sénatrice Marshall, la sénatrice Pate, le sénateur Richards et le sénateur Smith.

Honorables sénateurs et sénatrices, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous ceux et toutes celles qui nous regardent d'un océan à l'autre sur sencanada.ca.

Nous entreprenons ce matin notre étude sur la teneur du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, lequel a été renvoyé au comité le 4 mai 2021 par le Sénat du Canada.

Nous accueillons aujourd'hui plusieurs représentants du ministère des Finances. Bienvenue à tous et à toutes, et merci d'avoir accepté notre invitation. Au cours de la première séance, honorables sénateurs et sénatrices, nous allons nous concentrer sur les parties 1, 2 et 3 du projet de loi, soit les « mesures liées aux taxes et impôts ».

Honorables sénateurs et sénatrices, M. McGowan m'a informé que les représentants ne feront aucune déclaration ni aucun commentaire. Nous passerons donc tout de suite à la période de questions. Pour la séance d'aujourd'hui, messieurs les sénateurs et mesdames les sénatrices, vous aurez un maximum de huit minutes pour poser vos questions lors du premier tour. Vous pouvez donc poser vos questions directement aux témoins, et je demanderais aux témoins de bien vouloir répondre avec concision. La greffière vous fera un signe de la main quand votre temps est écoulé.

Je demanderais aux témoins de s'identifier avant de répondre à une question. Il est impératif, pour le compte rendu du Comité des finances, que vous vous identifiiez en donnant le titre exact de votre poste.

Je demanderais aussi à M. McGowan d'aider notre comité en adressant les questions aux témoins qui y répondront.

La sénatrice Marshall : Ma première question porte sur la subvention salariale et la subvention pour le loyer, à la partie 1r). J'ai plusieurs questions à ce sujet. Je crois comprendre que les subventions ont été prolongées jusqu'au 25 septembre, mais qu'il y a aussi une disposition permettant une prolongation supplémentaire, par règlement, jusqu'à la fin du mois de novembre. Les règlements doivent être publiés dans la Gazette, n'est-ce pas? Pouvez-vous me donner un échéancier pour la publication du règlement dans la Gazette?

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for your question. As noted, my name is Trevor McGowan. I'm the director general of the Tax Legislation Division at the Department of Finance.

The bill does, as was suggested, extend the Canada Emergency Wage Subsidy and the Canada Emergency Rent Subsidy to September with the ability to extend to the end of November. The parameters for any two new periods for the wage subsidy and the rent subsidy would be done through regulation. That is done through the normal regulatory process by order of the Governor-in-Council on advice of cabinet. It gets published in the *Canada Gazette*.

There is no fixed timeline for these processes.

Senator Marshall: That's all I needed to know. I have a number of other questions.

Mr. McGowan, there is no provision past November, but if the government did want to extend it further, is new legislation required, or can it be extended past November by regulation? I'm asking the question because when we heard from some business leaders, they were saying some sectors might need targeted support. Would we see new legislation, or could that be done by regulation?

Mr. McGowan: It cannot be done by regulation. It would require new legislation before Parliament to extend past the end of November.

Senator Marshall: It references that revenue decline for the eleventh period cannot be less than the revenue decline for the ninth period. What do you compare in order to get the decline?

Mr. McGowan: There is a default method for comparing revenue decline and an elective alternative method. The default method is basically month over month. You would look at, for example, December 2020 versus December 2019. However, the alternative method looks at the average of January and February of 2020 compared to the current reference.

Senator Marshall: I'm going to interrupt because I only have seven or eight minutes.

What I find with the Department of Finance is they will put a lot of detailed information on the website. Would the information be on the website so we can see the numbers and how they correlate? It's something you did in the summer when

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci de la question. Comme cela a été dit, je m'appelle Trevor McGowan, et je suis le directeur général de la Division de la législation de l'impôt du ministère des Finances.

Comme cela a été mentionné, le projet de loi prolonge la Subvention salariale d'urgence du Canada et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer jusqu'en septembre, avec l'option de les prolonger jusqu'à la fin du mois de novembre. Les modalités des deux nouvelles périodes, peu importe la durée, pour la subvention salariale et la subvention pour le loyer seraient établies par voie réglementaire, plus précisément selon le processus réglementaire traditionnel, par décret du gouverneur en conseil, sur la recommandation du Cabinet, et le règlement doit être publié dans la *Gazette du Canada*.

Il n'y a aucun délai d'établi par rapport à ces processus.

La sénatrice Marshall : C'est tout ce que je voulais savoir là-dessus, mais j'ai d'autres questions.

Monsieur McGowan, il n'y a aucune disposition sur ce qui arrivera après novembre, mais si le gouvernement souhaitait les prolonger davantage, lui faudra-t-il un nouveau projet de loi ou pourrait-il le faire par règlement? Si je pose la question, c'est parce que des dirigeants d'entreprise nous ont dit, quand ils ont témoigné devant nous, que certains secteurs allaient peut-être avoir besoin d'une aide ciblée. Le cas échéant, va-t-on devoir examiner un nouveau projet de loi, ou est-ce que cela peut être fait par règlement?

M. McGowan : Cela ne peut pas être fait par règlement. Il faudrait qu'un nouveau projet de loi soit déposé au Parlement pour que ce soit prolongé après la fin du mois de novembre.

La sénatrice Marshall : Il est écrit que la diminution des revenus à la onzième période ne peut être inférieure à la diminution des revenus à la neuvième période. Qu'est-ce qu'on compare pour calculer la diminution des revenus?

M. McGowan : Il y a une méthode de base pour comparer la diminution des revenus et une autre méthode facultative. Avec la méthode de base, vous comparez essentiellement un mois à un autre. Par exemple, vous pourriez comparer décembre 2020 et décembre 2019. Avec l'autre méthode, vous prenez la moyenne de janvier et de février 2020, et vous la comparez à la référence actuelle.

La sénatrice Marshall : Je vais devoir vous interrompre, parce que je n'ai que sept ou huit minutes.

D'après ce que je constate, le ministère des Finances met beaucoup d'information détaillée sur le site Web. L'information pourrait-elle être affichée sur le site Web justement pour que nous puissions consulter les chiffres et voir la corrélation? C'est

you first implemented the programs and you did the same for the Canada Child Benefit. Is that information on the website?

Mr. McGowan: Yes, it is. In fact, the budget supplementary information has some very helpful tables for showing all that information.

Senator Marshall: In Part 1(f), the advanced life deferred annuities, which you can roll over from the RRIF or the RRSP, have to be less than 25% or \$150,000. That's something new, isn't it? I'm wondering what the impetus for that change was.

Mr. McGowan: Thank you for the question. It is a new type of investment that is intended to provide greater flexibility to save for retirement. The basic impetus, to answer your question, is that it can allow payments to start when the person attains the age of 85, and it helps protect against the risk of outliving your investments.

Senator Marshall: The briefing notes state this is provided certain specified conditions are met. What does that mean? Because the devil is in the details. It seems like there are some restrictions, and I couldn't see where they were outlined.

Mr. McGowan: There are a number of conditions that need to be met in order to qualify for advanced life deferred annuities, or ALDA. Perhaps my colleague Mr. LeBlanc can provide a bit more detail on what those conditions are. As with any tax provision, there are certain conditions that need to be met in order for an annuity to be considered an ALDA.

Senator Marshall: Mr. LeBlanc, if you could be brief and if there is a link you can provide us with so I can look at it later on, that would be great.

Pierre LeBlanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: What I would suggest, for the sake of time, is we follow up and provide you with written information on that.

Senator Marshall: That would be great. My next question — and you will have to stop me, Mr. Chair, when I'm past my time — is in regard to the Canada workers benefit. Are all the rules in the Income Tax Act, meaning that any changes would require legislation, or can the changes be made through regulation?

Mr. McGowan: Thank you for the question. The changes in respect to the Canada workers benefit are in the Income Tax Act. Further amendments would need to be done by legislation. As a

ce que vous avez fait, cet été, quand vous avez mis en œuvre ces programmes pour la première fois, et c'est aussi ce que vous avez fait pour l'Allocation canadienne pour enfants. L'information est-elle sur le site Web?

M. McGowan : Oui. D'ailleurs, les renseignements supplémentaires sur le budget comprennent des tableaux très utiles qui affichent toutes ces informations.

La sénatrice Marshall : La partie 1f) porte sur les rentes viagères différées à un âge avancé, et il est indiqué que vous pouvez transférer au maximum 25 % ou 150 000 \$ d'un FEER ou d'un REER. C'est nouveau, n'est-ce pas? Je me demandais quelle était la raison du changement.

M. McGowan : Merci de la question. C'est un nouveau type d'investissement qui est censé donner plus de souplesse aux gens qui veulent épargner pour leur retraite. Pour répondre à votre question, la raison est essentiellement que cela permet aux paiements de commencer quand la personne atteint 85 ans, et cela aide aussi à éviter d'épuiser tous vos investissements de votre vivant.

La sénatrice Marshall : Selon les notes d'information, cela suppose de remplir des conditions spécifiques. Qu'est-ce que cela veut dire? Ce sont dans les menus détails que surgissent les difficultés. J'ai l'impression qu'il y a des restrictions, mais je n'ai vu aucune explication nulle part.

M. McGowan : Il y a un certain nombre de conditions à remplir pour être admissible aux rentes viagères différées à un âge avancé, aux RVDAA. Je crois que mon collègue, M. LeBlanc, pourra vous fournir un peu plus de détails sur ces conditions. Comme pour n'importe quelle disposition fiscale, il y a des conditions qui doivent être satisfaites pour qu'une rente soit considérée comme une RVDAA.

La sénatrice Marshall : Monsieur LeBlanc, je vous saurais gré d'être bref, et s'il y a un lien que vous pouvez nous envoyer afin que je puisse le consulter plus tard, ce serait idéal.

Pierre LeBlanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Ce que je propose, compte tenu du temps, c'est de vous fournir de l'information par écrit.

La sénatrice Marshall : Ce serait parfait. Ma prochaine question — interrompez-moi quand mon temps sera écoulé, monsieur le président — concerne l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Les règles sont-elles toutes dans la Loi de l'impôt sur le revenu — ce qui veut dire que toute modification supposerait un projet de loi —, ou pouvons-nous les modifier par règlement?

M. McGowan : Merci de la question. Tous les changements relatifs à l'Allocation canadienne pour les travailleurs sont dans la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui veut dire que toute autre

refundable tax credit, these would be administered on Royal Assent of Bill C-30.

Senator Marshall: Part 1(u) discusses limiting transfers of pensionable service into individual pension plans. Could somebody explain that? I read the notes but didn't quite grasp what was happening there.

Mr. McGowan: This measure is in response to tax planning that had been developed in order to circumvent some limitations that are currently in the act. When you have a certain type of pension plan, you can transfer amounts to an RRSP or another pension plan. There are limitations on how much you can transfer to your RRSP.

Planning had developed whereby individuals would establish their own individual pension plans and transfer a much larger amount than was allowed under the transfer to their RRSP. They would use the pension-to-pension transfer rules to get around that limitation. What this measure would do is close down that type of planning and ensure that if you are transferring pension entitlement to essentially your own account, then the limitations for RRSPs would be applicable.

The Chair: Thank you, Senator Marshall. You'll be in the second round.

Mr. McGowan, I would like to acknowledge and thank you on behalf of the committee for providing your written answers on the due date that we had shared. Thank you.

Do we agree that today's questions and answers that will be sent in by writing will be provided to us on or before May 19? I see Mr. LeBlanc saying yes. Thank you. We will aim for that due date of May 19.

[Translation]

Senator Forest: My thanks to the witnesses for joining us this morning to discuss Bill C-30.

My first question goes to Ms. Lavoie, and is about the Canada Recovery Hiring Program (CRHP).

We have seen very prosperous companies take advantage of the wage subsidy program. I have commented about this on a number of occasions. Some were even able to increase their dividends, increase their executive salaries, or even buy back their own shares, while making use of the wage subsidy. In the context of the pandemic we are experiencing and the emergency programs we have established, that seems to me to be quite immoral.

modification suppose un projet de loi. C'est un crédit d'impôt remboursable, alors cela sera appliqué lorsque le projet de loi C-30 recevra la sanction royale.

La sénatrice Marshall : La partie 1u) concerne la limite des transferts de service ouvrant droit à la pension dans les régimes de retraite individuels. Quelqu'un pourrait-il me l'expliquer? J'ai lu les notes, mais je n'ai pas bien compris ce dont il était question.

M. McGowan : C'est une mesure prise en réaction aux mesures de planification fiscales qui ont été élaborées pour contourner certaines des restrictions qui se trouvent actuellement dans la loi. Dans certains types de régimes de retraite, vous pouvez transférer des montants dans un REER ou un autre régime de retraite. Il y a des limites aux montants que vous pouvez transférer dans votre REER.

Ce qui se faisait, par rapport à la planification fiscale, c'est que les gens établissaient leurs propres régimes de retraite individuels et transféraient dans leur REER des montants beaucoup plus importants que permis par les dispositions sur le transfert. Ils utilisaient les règles relatives au transfert de régime à régime pour contourner les restrictions. Cette mesure sert donc à éliminer ce genre de planification et fait en sorte que, si vous transférez un droit à une pension dans votre propre compte, essentiellement, alors les restrictions pour les REER s'appliquent.

Le président : Merci, sénatrice Marshall. Vous pourrez reprendre la parole au deuxième tour.

Monsieur McGowan, je tiens à souligner vos efforts et à vous remercier au nom du comité d'envoyer vos réponses écrites à la date fixée par le comité. Merci.

Sommes-nous d'accord pour que les réponses aux questions d'aujourd'hui qui seront envoyées par écrit le soient au plus tard le 19 mai? Je vois que M. Leblanc est d'accord. Merci. Nous visons donc le 19 mai comme date limite.

[Français]

Le sénateur Forest : Je remercie les témoins d'être présents avec nous ce matin pour discuter du projet de loi C-30.

Ma première question s'adresse à Mme Lavoie et concerne le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC).

On a vu des entreprises très prospères bénéficier du programme de subvention salariale. D'ailleurs, je suis intervenu à plusieurs occasions à ce sujet. Certaines ont même été capables d'augmenter leurs dividendes, d'augmenter le salaire de leurs cadres ou même de racheter leurs propres actions, alors qu'elles bénéficiaient de la subvention salariale. Cela m'apparaît tout à fait immoral dans le contexte de la pandémie que l'on vit et des programmes d'urgence que nous avons mis en place.

What measures have been put in place to make sure that this new hiring program does not benefit very prosperous companies that could use it to buy back their own shares, thereby allowing them to increase their dividends or their executive salaries?

Maude Lavoie, Director General, Business Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: With the new hiring program, employers that are public companies will not be eligible for the program.

As your question seems to be about dividends and benefits to shareholders, let me repeat that, in this case, public companies will not be eligible. The eligible employers will be Canadian-controlled private corporations, charitable organizations and not-for-profit organizations.

As for the program's eligibility criteria, employers will have to demonstrate that they are facing a drop in revenue in the qualifying period. The program will begin in June. Calculations will be done in the same way as for the wage subsidy. We have used the same platform in order to make access to the program easier.

Senator Forest: If I understand correctly, no company listed on the stock exchange will be eligible for the program.

Ms. Lavoie: Yes, that is correct.

Senator Forest: Thank you.

My next question is about the eligibility criteria for the Canada emergency rent subsidy. Is the Lockdown Support that comes as a wage subsidy available to, say, a worker returning to the country after a pleasure trip, for vacation or the like?

[English]

Mr. McGowan: I would be happy to answer that question. As I understand it, the question is whether or not the Lockdown Support under the rent subsidy would be available in respect of an employee who has returned from vacation outside of the country or the area in which the business is situated.

Senator Forest: Exactly.

Mr. McGowan: The Lockdown Support in connection with the rent subsidy is available for employers who have had their businesses shut down or their activities restricted as a result of a public health restriction. If the activities of the business, say a restaurant, are required to close because restaurants are not allowed to be open anymore in the jurisdiction, then

Quelles sont les mesures mises en place pour s'assurer que ce nouveau programme d'embauche ne profite pas à des entreprises qui sont très prospères et qui pourraient ainsi racheter leurs actions, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs dividendes ou bien de bonifier l'encadrement salarial des cadres?

Maude Lavoie, directrice générale, Division de l'impôt des entreprises, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : En ce qui a trait au nouveau programme d'embauche, les employeurs qui sont des sociétés publiques ne seront pas admissibles au programme.

Comme votre question semble porter sur les dividendes et la rétribution des actionnaires, je précise que, dans ce cas, les sociétés publiques ne seront pas admissibles. Les employeurs admissibles seront les sociétés privées sous contrôle canadien, les organismes de charité et les organismes à but non lucratif.

Quant aux critères pour accéder au programme, les employeurs devront démontrer qu'ils ont fait face à une baisse de revenus au cours des périodes visées; le programme débutera en juin. Les calculs seront effectués de la même façon que pour la subvention salariale. Nous avons utilisé la même plateforme afin de faciliter l'accessibilité au programme.

Le sénateur Forest : Si je comprends bien, toute société inscrite à la bourse ne sera pas admissible à ce programme?

Mme Lavoie : Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Forest : Je vous remercie.

Ma prochaine question concerne les critères d'admissibilité en ce qui a trait à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. L'indemnité de confinement prévue à titre de subvention salariale est-elle accessible, par exemple, à un travailleur qui revient au pays à la suite d'un voyage d'agrément, pour des vacances ou autre chose?

[Traduction]

M. McGowan : Je répondrai avec plaisir à cette question. Si j'ai bien compris, vous voulez savoir si l'indemnité de confinement prévue à titre de subvention pour le loyer serait accessible à un employé qui revient au pays après des vacances à l'extérieur ou dans la région où se trouve son entreprise?

Le sénateur Forest : Exact.

M. McGowan : L'indemnité de confinement à titre de subvention pour le loyer est accessible aux employeurs qui ont dû fermer leur entreprise ou dont les activités ont été limitées par les restrictions de santé publique. Si vous avez une entreprise, disons un restaurant, et que vous êtes obligé de cesser vos activités parce que les restaurants ne peuvent pas ouvrir

the Lockdown Support can be available in order to support rent or certain expenses associated with owning property, such as a mortgage or property insurance and so on.

The Lockdown Support is available to provide support for businesses and qualifying not-for-profits in respect of the rent they pay and so the wages and the activities of the employees are not directly relevant to that program. It's really a rental and property ownership expense support program.

The wage subsidy and the new hiring program — Canada Recovery Hiring Program — are based upon wages paid to employees. If you would like, I could speak to those to further answer. In those cases they are based upon declines in revenues for active or furloughed employees. If the employee is active, the rule does not test other than testing whether or not they are active employees who are getting paid by the employer. It does not look to the behaviour of the individual employees. The wage subsidy and the new recovery hiring subsidy would be available for employers regardless of the movements of their employees, as long as they are active employees or, for the wage subsidy, even furloughed employees.

[Translation]

Senator Forest: So that means that an employee coming back from a vacation abroad and for whom the employer submits an application could receive a subsidy during the quarantine?

[English]

Mr. McGowan: The Lockdown Support is available in respect of rent and not employees so those two are unconnected, but the wage subsidy provides subsidization to employers and the employers can receive a percentage of qualifying salary and other remuneration expenses paid to their employees. The amounts aren't going directly to their employees. Employers receive a subsidy based on how much compensation they paid. It can help the employees indirectly.

[Translation]

Senator Forest: An article that appeared in *The Globe and Mail* on May 8 revealed that the list of companies that received the wage subsidy had been removed from the website for technical reasons in January, and that it has not been available since.

How can we explain that the names of companies that have received those subsidies are not publicly disclosed? When will the list be available again?

dans votre province, alors vous êtes admissible à l'indemnité de confinement pour payer le loyer et d'autres dépenses associées à la propriété, par exemple l'hypothèque, l'assurance des biens, et cetera.

L'indemnité est offerte pour aider les entreprises et les organisations à but non lucratif admissibles à payer leur loyer. Donc, il n'est pas directement question des salaires et des activités des employés dans le cadre de ce programme. C'est un programme de soutien pour aider les propriétaires à payer leur loyer et les autres dépenses liées à la propriété.

La subvention salariale et le nouveau programme d'embauche — le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada — sont fondés sur les salaires versés aux employés. Si vous le voulez, je pourrais vous donner plus de détails. Ils sont fondés sur la diminution des revenus des employés actifs ou en congé forcé. Si l'employé est actif, le seul critère est celui de savoir s'il s'agit d'un employé actif rémunéré par l'employeur. La conduite des employés n'est pas prise en considération. La subvention salariale et la nouvelle subvention d'embauche pour la relance seraient offertes aux employeurs, peu importe les déplacements de leurs employés, aussi longtemps que ce sont des employés actifs, ou, dans le cas de la subvention salariale, même pour les employés en congé forcé.

[Français]

Le sénateur Forest : Cela signifie donc qu'un employé qui revient de vacances à l'étranger et pour lequel l'employeur fait une demande pourrait bénéficier d'une subvention pendant sa quarantaine?

[Traduction]

M. McGowan : L'indemnité de confinement est offerte pour le loyer et non pour les employés; donc, il n'y a pas de lien entre les deux, mais les employeurs peuvent tout de même obtenir une subvention salariale et recevoir un pourcentage des salaires admissibles et des autres dépenses en rémunération qu'ils engagent pour leurs employés. Aucun montant n'est versé directement aux employés. Les employeurs reçoivent une subvention en fonction des cotisations qu'ils ont versées, et cela peut aider les employés indirectement.

[Français]

Le sénateur Forest : Dans un article paru dans le *Globe and Mail* le 8 mai dernier, on révèle que la liste des entreprises ayant reçu la subvention salariale a été retirée du site Web pour des raisons techniques en janvier, et qu'elle n'est toujours pas disponible depuis.

Comment peut-on expliquer que le nom des entreprises ayant bénéficié de ces subventions ne soit pas divulgué publiquement? Quand cette liste sera-t-elle à nouveau disponible?

How can we explain that, five months after the data was put online, it is not available? Journalists are saying that they have to use the Access to Information Act. In my opinion, that's not right.

Ms. Lavoie: I will answer that question. As I understand it, the Canada Revenue Agency website allows people to search by company name, in order to check whether a particular company has used the wage subsidy.

As for your other questions as to how that process is handled by the Canada Revenue Agency, it would be better to put the question to the agency. The Department of Finance Canada is not responsible for managing the list.

Senator Forest: Thank you. We will ask the Canada Revenue Agency for that information.

[English]

Senator Klyne: Welcome to our panel guests this morning. My first question is around Canadian journalism and the supports. Part 1(p) of the legislation proposes income tax measures to support Canadian journalism through changes to labour tax and customer digital news subscription tax credits. It also defines that an eligible or a qualifying journalism organization must be primarily engaged in the production of original news content.

For the record, I am of the opinion that independent, credible journalism is the cornerstone of democracy and good decision-making depends on citizens and industries having access to reliable, accurate facts being put in a meaningful context.

Can you please explain to this committee what changes to the labour tax and customer digital news subscription tax credits are being proposed and how? To what extent will these changes support independent and credible Canadian journalism?

Mr. LeBlanc: Thank you for your question, senator. I didn't introduce myself last time. I'm Pierre LeBlanc, Director General of the Personal Income Tax Division at Finance Canada.

Back in 2019, three tax measures supporting Canadian journalism were adopted by Parliament. You mentioned a couple of them: the labour tax credit and the tax credit for digital news subscriptions. There was also allowing non-profit journalism organizations to become qualified donees, which gives them charitable-like status. Those main measures were adopted in 2019. These measures are largely technical amendments, the goal of which is to fine-tune the measures adopted in 2019 so

Comment peut-on expliquer que, cinq mois après la mise en ligne de ces données, elles ne soient pas disponibles? Les journalistes se font dire qu'il faut y accéder à l'aide de la Loi sur l'accès à l'information. Selon moi, ce n'est pas normal.

Mme Lavoie : Je vais répondre à cette question. Selon ma compréhension, le site Web de l'Agence du revenu du Canada permet aux gens d'effectuer des recherches à partir de noms d'entreprises afin de vérifier si une entreprise en particulier a bénéficié de la subvention salariale.

Quant à vos autres questions, comme ce processus est géré par l'Agence du revenu du Canada, il serait préférable de poser la question à l'agence. Notamment, en ce qui concerne la gestion de la liste, cette responsabilité n'incombe pas au ministère des Finances Canada.

Le sénateur Forest : Je vous remercie. Nous demanderons cette information à l'Agence du revenu du Canada.

[Traduction]

Le sénateur Klyne : Bienvenue aux témoins d'aujourd'hui. Ma première question concerne le journalisme canadien et les mesures de soutien. La partie 1p) du projet de loi propose des mesures relatives à l'impôt sur le revenu pour soutenir le journalisme canadien; il s'agit notamment de modifications au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre et au crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles numériques. Cette partie prévoit aussi que l'organisation journalistique admissible doit produire principalement du contenu de nouvelles originales.

Aux fins du compte rendu, je veux dire que, selon moi, le journalisme indépendant et crédible est la pierre angulaire de la démocratie, et, pour prendre de bonnes décisions, il faut que les citoyens et les industries aient accès à des faits exacts et fiables, situés dans un contexte utile.

Pourriez-vous s'il vous plaît expliquer au comité quels sont les changements proposés aux crédits d'impôt pour la main-d'œuvre et pour les abonnements aux nouvelles numériques et quelle sera leur incidence? Dans quelle mesure ces changements vont-ils appuyer le journalisme canadien, indépendant et crédible?

M. LeBlanc : Merci de la question, monsieur le sénateur. Je ne me suis pas présenté, la dernière fois. Je suis Pierre LeBlanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers du ministère des Finances Canada.

En 2019, le Parlement a adopté trois mesures fiscales pour soutenir le journalisme canadien. Vous en avez déjà mentionné deux : le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre et le crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles numériques. Une autre mesure consistait à permettre aux organisations journalistiques à but non lucratif de devenir des donataires reconnus et ainsi obtenir un statut semblable à celui d'un organisme de bienfaisance. C'étaient les mesures principales, et

that they better achieve the objectives set out when those measures were adopted. There are certain ones for each measure. Would you like me to go into detail on any of them?

Senator Klyne: Not specifically. The specific question would be more around what the impact will be to support the existence of the credible news.

Mr. LeBlanc: There isn't any significant change in these measures. The support comes from the three main tax measures that were adopted back in 2019. This is to make sure that they operate as intended.

Senator Klyne: When it was introduced, it was something like \$600 million to support the newsroom labour?

Mr. LeBlanc: Across the three measures, the total cost over five years was \$600 million.

Senator Klyne: Regarding the definition, I think that is new in terms of the definition changes of a qualifying journalism organization being primarily engaged in the production of original news content.

Will the procurement of credible content from news wire services such as the Canadian Press, Associated Press or Reuters or from other newspapers affect the definition of a qualified journalism organization? They aren't necessarily the author of that, but they did purchase the news.

Mr. LeBlanc: I wonder if a colleague could address the wire service question.

Mr. McGowan: I can follow up. The definition of a qualified Canadian journalism organization is a general definition that applies for the purposes of all three of the tax supports for journalism that we've discussed. It provides the basic threshold that needs to be met in order for a qualifying journalism organization to qualify for any of the three supports. Each of the supports has their own additional qualifications that would need to be met in addition to meeting the basic definition of a qualified Canadian journalism organization.

When the requirement for an organization to be primarily engaged in the production of original news content was removed from that definition, then some more precise requirements tailored to the specific programs were introduced.

In the case of the newsroom tax credit that you were asking about, the basic requirement in the definition of qualifying Canadian journalism organization that they may be primarily

elles ont été adoptées en 2019. Ces mesures sont surtout des amendements de forme, et leur but est de peaufiner les mesures adoptées en 2019 pour mieux remplir l'objectif qui était visé quand elles ont été adoptées. Il y en a plusieurs pour chaque mesure. Voulez-vous que je vous donne plus de détails sur l'une ou l'autre?

Le sénateur Klyne : Vous n'avez pas à me donner de détails précis. Je veux surtout savoir quel sera l'impact, en ce qui concerne le soutien aux nouvelles crédibles.

M. LeBlanc : Il n'y a aucun changement important par rapport à ces mesures. Le soutien provient des trois mesures fiscales principales qui ont été adoptées en 2019. Le but des changements est de s'assurer que les mesures fonctionnent comme prévu.

Le sénateur Klyne : Quand cela a été introduit, il y avait environ 600 millions de dollars pour soutenir la main-d'œuvre journalistique, n'est-ce pas?

M. LeBlanc : Le coût total sur cinq ans des trois mesures était de 600 millions de dollars.

Le sénateur Klyne : À propos de la définition, je crois que c'est nouveau. On modifie la définition d'organisation journalistique admissible en précisant qu'elle produit principalement du contenu de nouvelles originales.

L'approvisionnement en contenu crédible, provenant d'agences de transmission comme La Presse canadienne, l'Associated Press ou l'agence Reuters ou d'autres organisations journalistiques change-t-il la définition d'une organisation journalistique admissible? Ces organisations ne sont pas nécessairement les auteurs des nouvelles, mais elles les achètent.

M. LeBlanc : Peut-être qu'un de mes collègues pourrait répondre à la question sur les agences de transmission.

M. McGowan : Je peux répondre. La définition d'une organisation journalistique canadienne qualifiée est une définition générale qui s'applique aux fins des trois mesures fiscales de soutien au journalisme dont nous avons parlé. Elle définit le seuil minimal qu'une organisation journalistique canadienne admissible doit atteindre pour avoir droit à l'une ou l'autre des trois mesures de soutien. Chaque mesure comprend ses propres critères supplémentaires qui doivent être remplis parallèlement à la définition de base d'une organisation journalistique canadienne qualifiée.

Quand on a retiré de la définition l'exigence selon laquelle l'organisation devait produire principalement du contenu de nouvelles originales, il a fallu introduire quelques exigences plus précises, qui étaient adaptées aux programmes spécifiques.

Dans le cas du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique dont vous avez parlé, l'exigence de base dans la définition a été retirée, celle relative à la production principale

engaged was removed. Then there was a requirement added that the newsroom employees eligible for the labour credit would need to spend at least 75% of their time engaged in the production or original written news content. You moved from more of a focus on what the organization was doing, what they were publishing and so on, to what the employees being subsidized were really doing.

So some organizations, many papers, get a fair bit of their published journalism from wire services. Maybe some are less than 50% and maybe some are a bit more, but they can still be doing real journalism that is so important to society. This moves the focus away from the 50% threshold for everyone and looks to what the employees being subsidized are doing.

Senator Klyne: It's less on the content amount and more focused on the labour amount of what they've been doing, which makes sense.

Mr. McGowan: That's right. It's not counting the number of papers or articles that come through the wire versus our original. It is just looking at what the employees are doing.

Senator Klyne: That makes sense.

This is regarding the digital service tax, which has garnered much interest with the introduction of the digital service tax of 3%, sometimes referred to as the "Netflix tax" requiring multinationals to collect GST or HST on digital products such as software applications and services like audio streaming.

If I understand correctly, that applies to non-resident vendors or multinationals selling digital services that offer engagement, data and content to Canadians, and specifically those vendors realizing revenue from Canadians in excess of \$20 million. How is that threshold of \$20 million established? If I understand correctly, this will amount to \$1.2 billion being collected over five years. Essentially, it will be the Canadian consumers who will pay for this.

Mr. McGowan: I would say the new digital services tax that was announced in Budget 2021 and described in the budget supplementary information is a new tax that would be introduced. It is not contained in this bill. The government intends to release draft legislative proposals relating to this new digital services tax in the summer of 2021.

des organisations journalistiques canadiennes admissibles. Puis, il y a eu une nouvelle exigence selon laquelle la main-d'œuvre journalistique admissible au crédit pour la main-d'œuvre devait consacrer au moins 75 % de son temps à la production de contenu de nouvelles écrites originales. On est passé d'une exigence axée davantage sur les activités de l'organisation, sur ce qu'elle publiait et tout le reste, à une exigence axée sur les activités effectives des employés subventionnés.

Donc, il y a quelques organisations — bon nombre de journaux — qui obtiennent une partie non négligeable de leur contenu journalistique des agences de transmission, peut-être un peu moins de 50 % pour certaines et peut-être un peu plus pour d'autres, mais cela n'empêche pas qu'elles produisent toujours du véritable contenu journalistique, qui est très important pour la société. Ce changement élimine donc le seuil de 50 % qui s'appliquait à toutes les organisations et met l'accent sur les activités des employés subventionnés.

Le sénateur Klyne : On s'intéresse moins à la quantité de contenu et davantage au volume d'activités de la main-d'œuvre. C'est logique.

M. McGowan : En effet. On ne compte pas le nombre de documents ou d'articles qui proviennent d'une agence de transmission par rapport au contenu original. On regarde simplement ce que les employés font.

Le sénateur Klyne : C'est sensé.

Ma prochaine question concerne la taxe sur les services numériques. L'introduction de la taxe sur les services numériques de 3 % a suscité beaucoup d'intérêt. Certains l'appellent la « taxe Netflix », et elle fait en sorte que les multinationales doivent percevoir la TPS ou la TVH sur les produits numériques comme les applications et sur les services comme la diffusion audio en continu.

Si je comprends bien, cela s'applique aux vendeurs non résidents ou aux multinationales qui vendent des services numériques qui offrent de la participation, des données et du contenu aux Canadiens, en particulier les vendeurs dont les revenus provenant du Canada dépassent les 20 millions de dollars. Comment avons-nous établi ce seuil de 20 millions de dollars? Si je comprends bien, nous allons recueillir ainsi 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, et, essentiellement, ce sont les consommateurs canadiens qui vont payer la facture.

M. McGowan : Je dirais que la nouvelle taxe sur les services numériques qui a été annoncée dans le budget 2021 et décrite dans les renseignements supplémentaires du budget est une nouvelle taxe qui sera instaurée, mais elle ne fait pas partie de ce projet de loi. Le gouvernement prévoit présenter une ébauche des propositions législatives en lien avec cette nouvelle taxe sur les services numériques à l'été 2021.

Senator Richards: Thank you to everyone for being here today. Senator Marshall asked my first question, and Senator Klyne asked my second question. I will try to rephrase them. Maybe I will not ask about the advanced life deferred annuity, although I think at the age of 85 it is a bit late. Maybe it should be at the age of 80. It may be much better for our citizenry if it was.

I'll change my question a bit. How many journalistic organizations received publisher grants in 2020? Was the money given to the organizations or to the journalists? I know you kind of answered that. How much money was given? Which organizations applied? Does this mean that the journalists in any way abrogate their journalistic independence? That's a question you probably can't answer, but I thought I would ask it.

Many people in the journalistic field today take it off the wire anyway; they take it off Reuters or AP and sit in their cubicles and write their stories. If anyone can answer part of that, I'd be happy. Thank you.

Mr. McGowan: I can speak briefly to the journalistic independence point and then turn it over to my colleague Pierre LeBlanc for the more numbers-related aspect of the question.

In connection with the support for journalism organizations, there is an independent advisory panel providing advice, and membership in that is drawn from the news industry. They provide advice on who should qualify or not as a journalism organization in order to help maintain the independence of the news sector and prevent any sort of perceived pressure on that.

In terms of the numbers, I turn that over to Mr. LeBlanc.

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, senator. In terms of numbers, the process is just starting. The three measures that were adopted in Budget 2019 are just getting under way. It's a bit early to provide specific numbers of how many organizations have qualified as qualified Canadian journalism organizations.

If I could take another example. People are filing their 2020 tax returns now, and this is the first year that people can claim the digital news subscription tax credit. So that's something, I think, in the next little while that we'll start to see numbers on.

Le sénateur Richards : Merci à tout le monde d'être avec nous aujourd'hui. La sénatrice Marshall a posé ma première question, et le sénateur Klyne, ma seconde. Je vais donc essayer de les reformuler. Je crois que je ne vais pas poser de questions sur les RVDAA, même si je crois que 85 ans, c'est peut-être un peu tard. Peut-être que ça devrait être 80 ans. Ce serait probablement préférable pour nos citoyens.

Je vais modifier un peu ma question. Combien d'organisations journalistiques ont reçu des subventions à titre d'éditeur en 2020? L'argent a-t-il été versé aux organisations ou aux journalistes? Je sais que vous avez déjà répondu en quelque sorte à cette question. Combien d'argent a-t-on versé? Quelles organisations ont présenté une demande? Est-ce que cela veut dire que les journalistes doivent renoncer de quelque façon que ce soit à leur indépendance journalistique? Ce n'est probablement pas une question à laquelle vous pouvez répondre, mais je voulais tout de même la poser.

Il y a beaucoup de gens dans le domaine journalistique aujourd'hui qui prennent leur contenu d'agences de transmission, de l'agence Reuters ou de l'AP, qui s'installent dans leur cubicule et écrivent leur histoire. Je serai reconnaissant à quiconque pourrait répondre. Merci.

M. McGowan : Je pourrais parler rapidement de l'indépendance journalistique, puis céder la parole à mon collègue, M. Pierre LeBlanc, qui pourra vous parler davantage des chiffres que vous avez demandés.

En ce qui concerne les mesures de soutien aux organismes journalistiques, il y a un groupe consultatif indépendant qui fournit des conseils. Il est composé de membres de l'industrie des médias. Ce groupe fournit des conseils par rapport aux organisations journalistiques qui devraient être admissibles ou pas, afin d'aider à protéger l'indépendance du secteur des nouvelles et prévenir toute apparence de pression.

Je vais céder la parole à M. LeBlanc, qui pourra vous parler des chiffres.

M. LeBlanc : Merci de la question, monsieur le sénateur. En ce qui concerne les chiffres, le processus vient de commencer. Les trois mesures qui ont été adoptées dans le budget de 2019 viennent à peine d'être mises en œuvre. Il est un peu tôt pour fournir des chiffres précis sur le nombre d'organisations qui sont reconnues en tant qu'organisations journalistiques canadiennes qualifiées.

Je peux vous donner un autre exemple : les gens remplissent leur déclaration de revenus de 2020 maintenant, et c'est la première année où ils peuvent demander un crédit d'impôt pour les abonnements aux nouvelles numériques. Je crois que nous allons bientôt commencer à voir les chiffres par rapport à cela.

On the other point, given the importance of transparency and the independence of the process, there is the independent advisory board on qualifying Canadian journalism organizations and advising ministers.

Senator Richards: Thank you. It still is a bit sticky because I've been a writer and I've written 30 books, so I know how this works. It's often very subjective on how you qualify or don't qualify for certain types of grants.

That being said, I have a question about the Registered Disability Savings Plan and who ceases to be eligible for the Disability Tax Credit and when they are. Maybe you could get that to me in writing because I didn't quite understand that part when I was reading it. It didn't resonate with me. If you could get that to me in writing, I'd be pleased. Anybody.

I'll just end by saying I don't have much else to say, and I want to thank you all very much. It is important for the average Canadian citizen to be able to follow any government document. Some of this is cluttered, and it seems intensely obfuscating. The language is obscure. I don't think that's a benefit for anyone who wants to relate to their tax department. I would like, perhaps in the next budget, that it is a bit clearer. I know we're dealing with all kinds of numbers and sentiments, but I still think it could have been a little clearer for the average Canadian. Thank you very much.

Senator M. Deacon: Thank you to all for being here today. I really thought getting through the BIA was the finish line and an accomplishment in itself, but I realize it's truly just the starting line. There was a lot of technical language certainly to work through.

Housing, housing — certainly a big issue in this country. I would like to address the GST new housing rebate conditions. According to the briefing notes, the measure modifies the rebate conditions to provide that if two or more individuals purchase a new home together, only one of the purchasers must be purchasing the home for use as their primary use of residence or as the primary place of residence for a relation.

In the rules that exist now, is the idea that this new housing rebate was to be intended for couples? With this change, two friends or business partners can invest in property together but only one needs to use it as their primary residence. They would then qualify, I believe, for the rebate. Am I, first of all, correct in this understanding?

En ce qui concerne votre autre point, compte tenu de l'importance de la transparence et de l'indépendance du processus, il y a un comité consultatif indépendant sur les organisations journalistiques canadiennes qualifiées, qui fournit des conseils aux ministres.

Le sénateur Richards : Merci. C'est toujours un peu délicat, parce que j'ai déjà été écrivain, et j'ai écrit plus de 30 livres, alors que je sais comment les choses fonctionnent. Souvent, c'est très subjectif, l'admissibilité à certains types de subventions.

Cela étant dit, j'ai aussi une question sur le régime enregistré d'épargne-invalidité, sur la cessation de l'admissibilité du bénéficiaire au crédit d'impôt pour personnes handicapées et sur le moment de la cessation. Peut-être que vous pourriez me répondre par écrit, parce que je n'ai pas bien compris cette partie quand je l'ai lue. Cela ne me disait rien. Si quiconque pouvait me répondre par écrit, je vous en serais reconnaissant.

Pour terminer, il ne me reste plus grand-chose à dire, alors je vais dire merci à tout le monde. C'est très important que le citoyen canadien moyen soit capable de comprendre les documents du gouvernement, quels qu'ils soient. Certaines parties de ce document semblent compliquées et même très déroutantes. La formulation n'est pas claire. Je doute que ce soit une bonne chose pour quiconque veut communiquer avec son ministère chargé de l'impôt. J'aimerais — peut-être dans le prochain budget — que ce soit un peu plus clair. Je sais qu'il y a toutes sortes de chiffres et de sentiments à prendre en considération, mais je crois que ça pourrait tout de même être un peu plus clair pour le Canadien moyen. Merci beaucoup.

La sénatrice M. Deacon : Merci à tout le monde d'être avec nous aujourd'hui. Honnêtement, je croyais que la loi d'exécution du budget était la ligne d'arrivée, que passer au travers était un accomplissement en soi, mais je réalise maintenant que ce n'est que la ligne de départ. Il y avait certainement énormément de vocabulaire technique à décortiquer.

Le logement, le logement... c'est bien sûr un immense problème, au pays. J'aimerais discuter des conditions d'admissibilité pour le remboursement de la TPS pour habitations neuves. Selon les notes d'information, la mesure modifie les conditions d'admissibilité pour le remboursement de façon à ce que, si deux ou plusieurs particuliers achètent une habitation neuve ensemble, seul l'un des acheteurs doit acquérir l'habitation afin qu'elle lui serve de résidence habituelle ou qu'elle serve de résidence habituelle à un proche.

Selon les règles en vigueur présentement, le but du remboursement pour habitations neuves était-il d'aider les couples? Avec cette modification, deux amis ou des partenaires d'affaires peuvent investir ensemble dans un bien, mais un seul des deux doit s'en servir comme résidence habituelle, et ils seraient tout de même tous les deux admissibles, si je ne me trompe, au remboursement. Avant tout, ai-je bien compris?

Pierre Mercille, Director General, Sales Tax Legislation, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: I can address this question. My name is Pierre Mercille. I am the director general responsible for legislation in the Sales Tax Division of the Department of Finance.

This is a very technical amendment that is being proposed here. I'm going to give you the scenario that triggered that change. Essentially, the rule before was that if two persons were signing on the purchase and sale agreement, the two people needed to use the place, the new home, as their principal place of residence or the principal place of residence of one of their relations. It could be a son or daughter.

In the case where someone doesn't have all the financing and asked for a friend of the homebuyer to act as a co-signer or guarantor and was registered on title, CRA would take the position that there were two purchasers and both purchasers had to use the home as the principal place of residence. That is the situation that this relieving amendment is intended to address so that if there is a guarantor or a co-signer, only one of the people on the purchase and sale agreement needs to use the home as their principal place of residence.

Senator M. Deacon: Thank you. I'm just going to follow up with that first question and come back and say this. It is interesting there that there is a price limit of \$450,000 to qualify for the rebate I just talked about. An average home in Ontario in March of this year was \$862,000. Move over one province to Manitoba and the average price is \$329,000. That \$450,000 limit would seem to be almost discriminatory based on geography.

Can you tell us how that limit was determined? Are we relying on subsequent provincial housing policy to offset the price discrepancies from province to province?

Mr. Mercille: The decision of that threshold was made by the government of the day at the time the GST was introduced. A decision to change that threshold would be a decision for the government to make, so I don't have much comment to make on this.

Senator M. Deacon: Thank you. I can't remember how long it's been, but thank you very much.

Senator M. Deacon: The other question I was going to ask is regarding the provision in Part 1 that would require publicly listed corporations that increase top executive pay to repay wage subsidy amounts under certain circumstances. I'm happy with this approach to make sure that corporations aren't profiting off well-intentioned pandemic relief, but from what we saw over the last year, it was the dividend payments and share-buyback

Pierre Mercille, directeur général, Législation sur la taxe de vente, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je peux répondre à la question. Je m'appelle Pierre Mercille. Je suis le directeur général de la Législation sur la taxe de vente, Division de la taxe de vente, du ministère des Finances.

L'amendement proposé ici est très technique. Je vais vous expliquer le scénario qui a inspiré ce changement. Essentiellement, la règle précédente était que, si deux personnes signaient un contrat d'achat et de vente, alors ces deux personnes devaient faire de l'endroit — la nouvelle résidence —, le lieu de résidence habituelle ou le lieu de résidence habituelle d'un proche, disons le fils ou la fille d'une des deux personnes.

Mais disons que l'acheteur n'a pas suffisamment de moyens financiers pour acheter la résidence et qu'il demande à un ami d'être son cosignataire ou son garant, et, si cela est inscrit au titre de la propriété, alors l'ARC tient pour acquis qu'il y a deux acheteurs, et que les deux doivent utiliser la maison en tant que lieu de résidence habituel. C'est ce genre de situation que cet amendement veut corriger, pour faire en sorte que, s'il y a un garant ou un cosignataire, seulement l'une des personnes qui a signé le contrat d'achat et de vente est obligée d'utiliser la maison comme lieu de résidence habituel.

La sénatrice M. Deacon : Merci. J'aimerais explorer davantage la première question, puis j'aurai un autre commentaire à faire. Je trouve intéressant qu'il y ait un prix maximum de 450 000 \$ associé à l'admissibilité au remboursement dont j'ai parlé plus tôt. Le coût moyen d'une maison en Ontario en mars de cette année était de 862 000 \$. Dans la province voisine du Manitoba, le prix moyen est de 329 000 \$. La limite de 450 000 \$ serait presque discriminatoire, d'un point de vue géographique.

Pouvez-vous nous expliquer comment cette limite a été calculée? Est-ce qu'on se fie aux politiques provinciales pertinentes en matière de logement pour compenser l'écart des prix d'une province à l'autre?

M. Mercille : La décision relative à ce seuil a été prise par le gouvernement qui était au pouvoir le jour où la TPS a été introduite. Il reviendrait donc au gouvernement de prendre la décision de modifier ce seuil, alors je ne peux pas vraiment faire de commentaires là-dessus.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Je ne me souviens plus à quand cela remonte, mais merci beaucoup.

La sénatrice M. Deacon : L'autre question que je voulais poser concerne une disposition de la partie 1, selon laquelle les sociétés cotées en bourse qui augmentent le salaire de leurs cadres supérieurs devront rembourser un certain montant de la subvention salariale, dans certaines circonstances. Je suis satisfaite de voir qu'on va s'assurer par cette approche d'empêcher les entreprises de se remplir les poches grâce aux

programs that some wage subsidy recipients undertook that did raise eyebrows. Is there anything in this budget that proposes a similar clawback for corporations receiving the wage subsidy that participate in these stock buybacks and dividend payments? If there isn't, maybe you can tell me why. Thank you.

Mr. McGowan: Thank you for the question. I can confirm that there is no provision in the bill that would require repayment of wage or other rent subsidy received as a result of dividends or share buybacks from corporations, as was noted.

There is a new provision that would require repayment of the wage subsidy with respect to active employees based on increases in top executive compensation for publicly listed companies. That's between 2019 and 2021. However, as I noted, there is no requirement to repay based upon dividend repayments.

I don't know if Ms. Lavoie has any comments on the policy rationale, except to say that the issue of the wage subsidy being paid to companies that end up enriching top executives was something that the government saw and that's how they chose to respond, amongst a variety of options that you listed.

Senator Boehm: I would like to thank our witnesses for being here and, of course, all the hard work they've been doing day in and day out for the past year and a half and beyond.

I'd like to focus my questions on the Canada recovery hiring program. I understand that the program itself is meant to offset the costs of increasing employees' hours, hiring additional employees as well, as businesses start to open, but many businesses don't have much of a capital base anymore. It's going to be very difficult for them.

I'm wondering about the timelines because you've got a sunset date of November 21. Also complicating that is the fact that provinces will be opening their economies at different times across the country, and there might be some pullbacks, further restrictions and ups and downs. What sort of flexibility is built into this program that will allow for a fairly smooth transition?

Mr. McGowan: Thank you for the question. The legislation relating to the recovery subsidy provides scheduled rates for the subsidy for each of the relevant periods. For the seventeenth qualifying period to the nineteenth qualifying period it's 50%. It

mesures prises de bonne foi pour aider pendant la pandémie, mais, d'après ce que nous avons vu au cours de la dernière année, ce sont plutôt les programmes de versement de dividendes et de rachat d'actions, utilisés par certains bénéficiaires de la subvention salariale, qui font sourciller. Y a-t-il dans ce budget des mesures de récupération similaires visant les entreprises qui reçoivent la subvention salariale et qui participent aussi à ce programme de rachat d'actions et de versement des dividendes? S'il n'y en a pas, pouvez-vous me dire pourquoi? Merci.

M. McGowan : Merci de la question. Je peux confirmer qu'il n'y a aucune disposition dans le projet de loi qui obligerait les entreprises à rembourser la subvention salariale ou la subvention pour le loyer qu'elles ont reçue au titre d'un programme de versement de dividendes ou de rachat d'actions, comme cela a été dit.

Il y a une nouvelle disposition qui prévoit le remboursement de la subvention salariale pour les employés actifs en fonction de l'augmentation de la rémunération des cadres supérieurs de sociétés cotées en bourse, entre 2019 et 2021. Cependant, comme je l'ai dit, il n'y a aucune exigence de remboursement qui soit liée au versement des dividendes.

Je ne sais pas si Mme Lavoie pourrait faire des commentaires sur le fondement de cette politique, mais ce que je peux dire, c'est que le problème des entreprises qui utilisent la subvention salariale pour enrichir leurs cadres supérieurs est quelque chose que le gouvernement a remarqué, et c'est ainsi qu'il a choisi de réagir, parmi toutes les options que vous avez énumérées.

Le sénateur Boehm : Je tiens à remercier les témoins d'être avec nous et, bien sûr, de tout le travail qu'ils accomplissent jour après jour, depuis la dernière année et demie et même depuis plus longtemps encore.

Mes questions vont surtout porter sur le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada. Je crois savoir que le programme lui-même a pour but de compenser les coûts liés aux horaires de travail plus longs et à l'embauche d'employés supplémentaires, alors que les entreprises vont rouvrir, mais le fait est que beaucoup d'entreprises n'ont plus vraiment de capital de base. La situation s'annonce très difficile pour elles.

Je m'interrogeais à propos des échéances, parce que la date d'échéance indiquée est le 21 novembre. Un autre facteur de complication est que les provinces d'un bout à l'autre du pays vont rouvrir leurs économies à différents moments, et il va peut-être y avoir des reculs, d'autres restrictions et des hauts et des bas. A-t-on prévu dans ce programme des mesures de flexibilité pour que la transition se fasse de façon fluide?

M. McGowan : Merci de la question. La loi relative à la subvention pour la relance établit les taux de subvention pour chacune des périodes pertinentes. De la 17^e période d'admissibilité jusqu'à la 19^e, c'est 50 %. Le taux passe ensuite

then goes down to 40% for the twentieth qualifying period, and the twenty-second qualifying period, which ends in November, it's a rate of 20%. Those rates can be changed by regulation should differing circumstances require. That is provided in the bill a bit later on.

I would say again, after an earlier comment, any extension of the program past November would require new legislation and parliamentary approval.

Senator Boehm: Okay. That's good. Thank you.

There is, of course, a huge fiscal cost, in terms of the recovery hiring program, of \$595 million.

As you were putting this together, did you have an estimate of how many additional jobs or hours worked would result from the adoption of this program?

Ms. Lavoie: Perhaps I can take that question. The department did this cost estimate that you're noting, \$595 million. It's very difficult, however, to do these estimates at this point. There are a lot of unknowns in terms of how the pandemic will evolve, how quickly the economy will reopen and so on.

In terms of specific number of jobs, this is not information I can provide. I just want to note that there is a lot of uncertainty around all of these cost estimates. It's the same for the wage subsidy and the rent subsidy. As we learn more, these numbers will be updated, but it's just a very uncertain environment, so it's difficult to provide that information, unfortunately.

Senator Boehm: I just wondered how you landed on the number, but that's fine.

This goes back to an earlier question that my colleague Senator Forest was asking, and that is on the Canada Emergency Wage Subsidy. I suspect this question will be for you as well, Ms. Lavoie.

I'm just trying to wrap my head around the fact that Bill C-30 provides that only publicly listed corporations will need to repay their wage subsidy. This means only corporations whose shares are listed in public markets, if I understand that correctly. There are, of course, large companies that are benefiting and are private in nature. Could you can guide me through the decision on this?

Ms. Lavoie: For the companies that are public, there are requirements under the securities law that we can rely on because they have to report the salaries they pay to their main executive officers. So the provision is based on that information,

à 40 % à la 20^e période d'admissibilité, puis à 20 % à la 22^e période d'admissibilité, laquelle prend fin en novembre. Ces taux peuvent être modifiés par règlement, si les circonstances l'exigent. C'est indiqué un peu plus loin dans le projet de loi.

Je dirais, encore une fois, pour donner suite à ce que j'ai dit plus tôt, que toute prolongation du programme après novembre supposerait une nouvelle loi et nécessiterait l'approbation du Parlement.

Le sénateur Boehm : D'accord. Très bien. Merci.

Évidemment, le coût budgétaire de ce Programme d'embauche pour la relance économique du Canada est très élevé; il est de 595 millions de dollars.

Pendant que vous prépariez tout cela, aviez-vous une estimation du nombre total d'emplois supplémentaires qui seront créés grâce à l'adoption du programme, ou du nombre d'heures travaillées?

Mme Lavoie : Je crois que je pourrais répondre à la question. Le ministère a réalisé une estimation des coûts, comme vous le dites, et cela a donné 595 millions de dollars. Mais c'est très difficile, au point où nous en sommes, de faire ces estimations. Il y a énormément d'inconnus par rapport à l'évolution de la pandémie, au rythme auquel l'économie va rouvrir, et cetera.

En ce qui concerne le nombre précis d'emplois, je n'ai pas d'information à vous donner. Je peux cependant souligner qu'il y a énormément d'incertitude dans toutes ces estimations des coûts. Il en va de même pour les subventions salariales et pour le loyer. Les chiffres seront mis à jour au fur et à mesure que nous en apprenons davantage, mais compte tenu de la grande incertitude qui règne, c'est très difficile de fournir ce genre d'information, malheureusement.

Le sénateur Boehm : Je me demandais seulement comment vous en étiez arrivés à ce chiffre, mais d'accord.

J'aimerais revenir sur une question posée plus tôt par mon collègue, le sénateur Forest, à propos de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Je crois que cette question va s'adresser aussi à vous, madame Lavoie.

J'essaie seulement de comprendre pourquoi il est indiqué dans le projet de loi C-30 que seules les sociétés cotées en bourse devront rembourser la subvention salariale. Donc, seules les sociétés dont les actions sont cotées en bourse sont concernées, si j'ai bien compris. Mais il y a évidemment de grandes entreprises qui y ont eu droit, des entreprises privées. Pouvez-vous m'expliquer le raisonnement derrière cette décision?

Mme Lavoie : En ce qui concerne les entreprises ouvertes, nous pouvons nous appuyer sur les exigences énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières, parce que les entreprises doivent publier des rapports sur les salaires qu'elles versent à leurs

which is publicly reported, is transparent, and is information that the CRA can use. This type of information in a private company setting or in the case of [Technical difficulties] and so on would be a lot more difficult to access, audit and verify.

I would add that in terms of concerns that were raised by stakeholders and various members of the public, these were focused on, perhaps, the largest companies, which do tend to be public. For practical reasons, it was limited to those that are publicly listed.

[Translation]

The Chair: I would like to recognize Senator Moncion, who has just joined us.

[English]

Senator Moncion is the sponsor of Bill C-30, the BIA. Thank you for joining us, Senator Moncion.

Senator Duncan: Thank you to all of our officials who have joined us this morning. Your work is truly appreciated.

I'd like to address Part 1(i), increasing the basic personal amount. I would like the officials to address the background information on the increase, how this particular amount was chosen. It's well below what any Canadian anywhere would need to live. Was there any consideration given to a more significant change in light of the discussions and desire of some provinces, such as P.E.I. and the Yukon Territory, to pilot or examine a basic income guarantee? If the officials could address that, please.

Mr. LeBlanc: Thank you very much for the question, senator.

This is basically the increase the government chose to implement. You might remember it was based on a pledge they made in the last election campaign. This is implementing that pledge.

One thing I would note is that it certainly has a significant fiscal cost because of the large number of taxpayers it reaches. Basically, we're looking at something that costs roughly \$6 billion annually once fully phased in. That's something any government would want to consider if it were to go further. Any further increase would also have a significant fiscal cost and would benefit, at least as this is designed, the large majority of

principaux cadres supérieurs. Cette disposition s'appuie sur cette information, qui est publique et transparente. C'est de l'information que l'ARC peut utiliser. Ce serait beaucoup plus difficile d'accéder à ce genre d'information dans le cas d'une entreprise privée ou dans le cas [Difficultés techniques] ou d'autres choses du genre, à des fins d'audit et de vérification.

J'ajouterais aussi, par rapport aux préoccupations que les intervenants et des membres du public ont soulevées, qu'il était surtout question des entreprises les plus grandes, et celles-ci sont ouvertes, la plupart du temps. Donc, c'est pour des raisons pratiques que cette disposition se limite aux sociétés cotées en bourse.

[Français]

Le président : J'aimerais souligner la présence de la sénatrice Moncion, qui vient de se joindre à nous.

[Traduction]

La sénatrice Moncion est la marraine du projet de loi C-30, la loi portant exécution du budget. Merci de vous joindre à nous, madame la sénatrice.

La sénatrice Duncan : Merci à tous nos fonctionnaires d'être avec nous ce matin. Nous sommes sincèrement reconnaissants du travail que vous faites.

J'aimerais discuter de la partie 1i), sur l'augmentation du montant personnel de base. J'aimerais que les fonctionnaires me donnent un peu d'information contextuelle sur l'augmentation et me disent comment ce montant spécifique a été choisi. C'est bien en deçà de ce dont n'importe quel Canadien aurait besoin pour vivre, peu importe où il se trouve. A-t-on envisagé un changement plus important, à la suite des discussions avec certaines des provinces, comme l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon, qui ont manifesté le désir de mettre en place un projet pilote sur le revenu minimum garanti, ou au moins d'examiner la question? J'aimerais que les fonctionnaires formulent des commentaires là-dessus, s'il vous plaît.

M. LeBlanc : Merci beaucoup de la question, madame la sénatrice.

Essentiellement, le gouvernement a décidé du montant de l'augmentation. Vous vous rappelez peut-être que cela donne suite à un engagement qu'il a pris lors de la dernière campagne électorale. Cette disposition est la mise en œuvre de cet engagement.

Une chose que je soulignerais est ce que cela a certainement un coût budgétaire important, vu le grand nombre de contribuables visés. Essentiellement, cela va nous coûter environ 6 milliards de dollars annuellement, une fois que tout sera mis en œuvre. C'est le genre de choses dont le gouvernement doit tenir compte, s'il veut aller plus loin. Toute augmentation supplémentaire s'accompagnerait d'un coût budgétaire très

taxpayers. Those are things that any government would want to be mindful of in any subsequent changes.

Senator Duncan: Thank you for that. It's also a sliding scale, and it seems quite complex to administer. Senator Marshall asked a number of questions with some details. Senator Richards used a very good word, "obfuscate," this morning.

I had a look back at some of the committee's work before I was a senator. The December 2017 report *Fair, Simple and Competitive Taxation: The Way Forward for Canada* talks about how the Income Tax Act on November 6, 2017, was 3,129 pages. I can only imagine what it is now with all of the measures that we have tried to wade through in briefing ourselves in preparation for these discussions.

Could the officials address what measures might be taken to assist the average Canadian in trying to appreciate the administration and these new changes from the tax department? You are dealing with individual Canadians on a regular basis when they call in. How are these changes being administered in terms of working with Canadians? Many of them are quite complex.

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, senator. I guess governments are always trying to balance different objectives. Just as you say, one objective might be keeping things straightforward and simple for Canadians; another objective is who benefits from any change.

One thing the government decided with this change is it didn't want the wealthiest Canadians to benefit. What it decided to do adds a little complication, but not too much, and here is how you can think of it: All the way up to the fourth income tax bracket, which in 2021 is about \$152,000, you get the full increase. Across the span of the fourth income tax bracket, which in 2021 that's from about \$152,000 to \$216,000, that increase will be phased out gradually. Once you hit the top bracket, which starts at about \$216,000 of taxable income, you will have the basic personal amount you would get without the legislation.

It does add a little complexity, but I think you could say a manageable amount. Over 90% of Canadians are filing now using software, so it's something the software calculates for you in a straightforward way. For the small number of Canadians who still file using paper returns, it does add a step to the calculation.

important, et avantagerait — du moins, si cela fonctionne comme prévu — la grande majorité des contribuables. Donc, c'est le genre de choses que n'importe quel gouvernement doit prendre en considération avant de procéder à d'autres changements.

La sénatrice Duncan : Merci. Il y a aussi une échelle mobile, dont l'administration semble très complexe. La sénatrice Marshall a posé un certain nombre de questions par rapport aux détails, et le sénateur Richards a trouvé le mot juste, ce matin : « déroutant ».

J'ai consulté quelques-uns des travaux du comité datant d'avant mon époque. Le rapport de décembre 2017, intitulé *Un régime fiscal équitable, simple et concurrentiel : La voie à suivre pour le Canada*, souligne que la Loi de l'impôt sur le revenu, le 6 novembre 2017, comptait 3 129 pages. Je peux à peine imaginer combien elle en compte aujourd'hui, avec toutes ces mesures que nous essayons de démêler par nous-mêmes pour nous préparer aux discussions.

Les fonctionnaires pourraient-ils nous dire quelles mesures on pourrait prendre pour aider le Canadien moyen à comprendre comment tout cela fonctionne ainsi que les nouveaux changements apportés par le fisc? Vous devez parler régulièrement à des contribuables canadiens, quand ils vous appellent. Comment composez-vous avec ces changements, dans votre travail avec les Canadiens? Il y en a beaucoup qui sont très complexes.

M. LeBlanc : Merci de la question, madame la sénatrice. Je dirais que les gouvernements essaient toujours de trouver un équilibre entre différents objectifs. Comme vous venez de le dire, un objectif serait sans doute de faire en sorte que les choses soient directes et simples pour les Canadiens, et un autre objectif serait de savoir qui sont avantagés par les changements.

Une chose que le gouvernement a décidée, avec ce changement, c'est qu'il ne voulait pas que ce soit les Canadiens les mieux nantis qui soient avantagés. Ce qu'il a essayé de faire complique un peu les choses, mais pas beaucoup. Voici comment vous pouvez vous représenter la chose : jusqu'à la quatrième fourchette d'impôt sur le revenu — environ 152 000 \$ en 2021 —, vous avez droit à toute l'augmentation. D'un bout à l'autre de la quatrième fourchette d'impôt sur le revenu — en 2021, c'est d'environ 152 000 \$ à 216 000 \$ —, l'augmentation diminue progressivement. Puis, dans la fourchette supérieure — qui commence à environ 216 000 \$ de revenu imposable —, la loi ne change pas le montant personnel de base.

Donc, c'est un peu plus complexe, mais je crois qu'on peut dire que c'est encore compréhensible. Plus de 90 % des Canadiens utilisent un logiciel pour produire leur déclaration de revenus, et c'est le genre de choses que le logiciel calcule pour vous, tout simplement. Pour le petit nombre de Canadiens qui produisent encore leurs déclarations de revenus sur papier, cela ajoute effectivement une étape à leur calcul.

But you do make an important point, and it's something we are certainly mindful of in the design of any tax policy measure.

Senator Duncan: I appreciate that you have addressed, Mr. LeBlanc, the basic personal exemption, but there are many details that were discussed this morning already. [Technical difficulties]

Senator Loffreda: Thank you for all the work you have done to help us through this pandemic. My question is on changes to the stock option deduction of employees. We have many different scenarios through this pandemic. We've seen employees that could not find work; we have seen employers who could not find qualified personnel and employers who could not attract and retain top talent.

Has there been any analysis or anything you could share with us and elaborate on the impact these changes will have on Canada and corporate Canada attracting and retaining top talent?

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, senator. I think this has been an issue that the government has been working on for some time. The government has, I think, been clear in its public statements that it's really trying to balance two objectives in the changes set out for the stock option deduction. On the one hand, recognizing the point you have made that the stock option deduction is an important tool, especially for start-up, scale-up and emerging companies as they recruit top talent, but at the same time noting that the benefits of the stock option deduction primarily accrue to very high-income individuals.

The proposal you have before you is trying to balance those two objectives. The new limitation would not apply to Canadian-controlled private corporations. It would only apply to other types of corporations if their annual revenues were \$500 million or greater. I think it's in recognition of smaller companies that often face constrained cash flow, and one of the ways for them to compensate and to recruit highly talented employees is to offer a share of the future earnings of the company by offering stock options. That's the balancing act that the proposal represents.

Senator Loffreda: Thank you for your answer. I'm concerned because we are in an era of the digital economy accelerating and in an era when we need intelligence in the health field and health

Vous avez quand même soulevé un point important, et c'est certainement quelque chose dont nous tenons compte lorsque nous élaborons des mesures fiscales.

La sénatrice Duncan : Je vous suis reconnaissante d'avoir mentionné le crédit personnel de base, monsieur Leblanc, mais il y a beaucoup de détails dont nous avons déjà discuté ce matin. [Difficultés techniques]

Le sénateur Loffreda : Merci de tout le travail que vous avez accompli pour nous aider à traverser la pandémie. Ma question concerne les modifications relatives à la déduction pour option d'achat d'actions des employés. Nous avons vu toutes sortes de scénarios pendant la pandémie. Il y a eu des employés qui ne pouvaient pas trouver d'emploi, des employeurs qui ne pouvaient pas trouver de personnel qualifié, et d'autres employeurs qui ne réussissaient pas à attirer les meilleurs talents ou à les garder.

A-t-on réalisé une analyse ou quelque chose que vous pourriez nous transmettre, et pourriez-vous nous parler de l'incidence que ces changements vont avoir sur le Canada et sur la capacité des entreprises canadiennes d'attirer les meilleurs talents et de les garder?

M. LeBlanc : Merci de la question, monsieur le sénateur. Je dirais que le gouvernement planche sur ce problème depuis un certain temps. Je crois qu'il a clairement dit, dans ses déclarations publiques, que son but est vraiment de trouver un équilibre entre deux objectifs par cette modification à la déduction pour option d'achat d'actions. D'un côté, il reconnaît que, comme vous l'avez dit, la déduction pour option d'achat d'actions est un outil important, en particulier pour les entreprises en démarrage, les entreprises en développement et les entreprises émergentes qui doivent recruter les meilleurs talents, mais d'un autre côté, il tient compte du fait que les avantages de la déduction pour option d'achat d'actions profitent surtout aux personnes à revenu très élevé.

La proposition que vous avez sous les yeux vise donc à trouver un équilibre entre ces deux objectifs. La nouvelle limite ne s'appliquerait pas aux entreprises privées sous contrôle canadien. Elle s'appliquerait seulement aux autres types d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est de 500 millions de dollars ou plus. Je crois que cela tient compte de la situation des petites entreprises, qui ont souvent des flux de trésorerie plus restreints. L'une des façons pour elles de compenser cette difficulté et de recruter les employés très talentueux, c'est de leur offrir une part des gains futurs de l'entreprise, par l'intermédiaire d'options d'achat d'actions. Donc, la proposition cherche à atteindre un point d'équilibre.

Le sénateur Loffreda : Merci de la réponse. Ce qui me préoccupe, c'est que nous sommes à une époque où l'économie numérique s'accélère, et où nous avons besoin de gens

expertise. It has always been an attractive way of retaining and attracting top talent, so that is my concern on that. Thank you for your response.

I would like to question you on the change in use and rules for the multi-unit residential properties. There are many multi-unit residential properties in Montreal and certainly across Canada.

Could you elaborate on the intended result of this measure? Is there more to it than what we see and read in Part 1 of the bill?

Mr. McGowan: Thank you for the question, senator. I would be happy to elaborate. This is a very technical tweak to the tax rules, and if it seems as such and limited in scope, that's an accurate reflection.

There are currently rules in the act that allow deferral of tax that would ordinarily arise when you change a housing unit from an income-producing use, say you are renting it for personal use, so it's your personal residence. Currently, that is not available where you have a multi-unit residential property. For example, if you have a duplex and you are renting out both parts and you convert one from a rental property to a place you are going to live, so it's your principal residence. Currently, the tax deferral of the income that would ordinarily arise on that change in use is not available for multi-unit residential properties. This measure would better align the tax rules that apply in a change of use of multi-unit residential properties so that they line up with those that exist for stand-alone properties. It is a technical fix, but it does improve the coherence of the tax system and makes it work better for those who are changing the use of a multi-unit property.

Senator Loffreda: In other words, the percentage being used could be used as a principal residence and exempt from any capital gains in the future when the property is sold.

Mr. McGowan: On future increases in value, yes.

Senator Loffreda: Future increases in value.

Mr. McGowan: That's right. It's not an exemption from the tax that would normally arise between the time it was acquired as an income-producing property and the time you change it to a personal-use property, but it is a deferral of that.

intelligents dans le domaine de la santé et d'experts de la santé. Cela a toujours été une façon d'attirer et de garder les meilleurs talents, et c'est pourquoi cela me préoccupait. Merci de votre réponse.

J'aimerais vous poser une question sur les règles relatives au changement d'usage pour les immeubles résidentiels à logements multiples. Il y a beaucoup d'immeubles résidentiels à logements multiples à Montréal et, bien sûr, dans tout le Canada.

Pouvez-vous nous expliquer le résultat visé par cette mesure? Y a-t-il plus que ce qui est écrit dans la partie 1 du projet de loi?

M. McGowan : Merci de la question, monsieur le sénateur. C'est avec plaisir que je vais vous donner plus de détails. Il s'agit d'une petite modification très technique des règles fiscales, et si c'est ce que vous comprenez, et si vous trouvez que sa portée est très limitée, c'est qu'elle l'est effectivement.

Il y a présentement dans la loi des règles qui autorisent le report de l'impôt qui devrait habituellement être payé quand vous changez l'usage d'une unité d'habitation générant des revenus; disons que vous la louez à des fins personnelles, et que vous en faites votre résidence personnelle. Présentement, cela n'est pas autorisé pour les immeubles résidentiels à logements multiples. Par exemple, si vous avez un duplex et que vous louez les deux logements, puis que vous convertissez l'un des logements locatifs parce que vous comptez y vivre, ce sera votre résidence principale. Présentement, le report de l'impôt sur le revenu qui découlerait habituellement de ce changement d'usage n'est pas autorisé pour les immeubles résidentiels à logements multiples. Cette mesure permettrait donc d'harmoniser davantage les règles fiscales qui s'appliquent au changement d'usage pour les immeubles résidentiels à logements multiples avec celles qui sont en vigueur pour les propriétés indépendantes. C'est une correction de nature technique, mais elle renforce la cohérence du système fiscal et fait qu'il répond mieux aux besoins de ceux qui changent l'usage d'un immeuble résidentiel à logements multiples.

Le sénateur Loffreda : En d'autres mots, le pourcentage utilisé pourrait être la résidence principale, et la personne aurait droit à une exemption pour biens en capital lorsque la propriété sera vendue plus tard.

M. McGowan : Oui, pour les augmentations futures de la valeur.

Le sénateur Loffreda : Les augmentations futures de la valeur.

M. McGowan : Oui. La personne n'a pas droit à une exemption de l'impôt qu'elle devrait normalement payer depuis qu'elle a acheté le bien générant des revenus jusqu'au moment où elle décide de le changer pour son usage personnel, mais elle a droit à un report.

Senator Loffreda: It makes sense because it's only your principal residence when you do occupy and change the rules on that, so it makes a lot of sense. Thank you for that.

Many senators have questioned wage subsidy and rent subsidy. We have briefly touched on the end date, September 25, 2021, extending into November. What will be the criteria or the analysis that has been made as to why it will be extended if it is extended? Is there any analysis supporting that? What factors will be considered? Is there any analysis of the effects it will have on unemployment and insolvency? Hopefully we are making great investments and they will keep most of those businesses open.

Is there any analysis as to when the wage subsidy and rent subsidy do end, what will be the effect on businesses that have received those subsidies? Can you share any analysis with us? Hopefully many of them will remain open and they have been good investments on our part.

Mr. McGowan: I will turn it over to my colleague Ms. Lavoie who is the policy lead on the file. I would note the rates for the rent and wage subsidy are currently legislated to gradually decline towards the September date so there would not be a sharp cut-off. It would be a gradual decline. At the same time, the recovery hiring program is available in respect of wages and salaries to help increase growth for companies that are looking to rebound from the pandemic.

The previous iterations of the wage subsidy have been extended, of course, as we all know. Those have been in response to the pandemic lasting longer than we thought, worsening conditions and the like. I remember the initial version of the wage subsidy was set to be extended no later than September 2020, and it's been extended a few times after that based upon the ongoing effects of the pandemic, its longevity, severity, whether or not there are additional lockdowns and business restrictions happening and things like that.

Ms. Lavoie, do you have anything to add?

[Translation]

Ms. Lavoie: As for the number of employees who have taken advantage of the subsidy and the impact that the assistance had on the companies that received it, the agency's website has a lot of information on the number of employees for each of the four-week periods of the wage subsidy, and the number of employees

Le sénateur Loffreda : C'est logique, parce que c'est votre résidence principale seulement si vous y vivez, et c'est très logique de changer les règles par rapport à cela. Merci.

De nombreux sénateurs ont posé des questions sur la subvention salariale et la subvention pour le loyer. Nous avons effleuré le sujet de la date limite, le 25 septembre 2021, et de la prolongation jusqu'en novembre. Quel critère va-t-on utiliser ou quelle analyse a-t-on faite pour dire qu'il faut une prolongation, s'il en faut une? Est-ce qu'il y a des analyses qui le justifient? Quels facteurs ont été examinés? A-t-on réalisé une analyse de l'incidence que cela va avoir sur le taux de chômage et l'insolvabilité? J'espère que nous faisons des investissements judicieux et que grâce à cela la plupart des entreprises vont rester ouvertes.

A-t-on réalisé au moins une analyse pour voir ce qui va arriver aux entreprises qui ont reçu la subvention salariale et la subvention pour le loyer, quand ces subventions vont prendre fin? S'il y en a, pouvez-vous nous les transmettre? J'espère que beaucoup d'entreprises vont rester ouvertes et que nous avons fait des investissements judicieux.

M. McGowan : Je vais laisser ma collègue, Mme Lavoie, répondre. C'est elle qui est la responsable de l'élaboration des politiques dans ce dossier. Je dirais quand même que la loi prévoit une diminution progressive des taux des subventions salariales et pour le loyer jusqu'en septembre, alors la fin ne sera pas trop abrupte. Il va y avoir une diminution graduelle. En même temps, il y a le programme d'embauche pour la relance économique qui peut aider par rapport aux salaires et aux traitements et soutenir la croissance des entreprises qui essaient de rebondir après la pandémie.

Les versions précédentes de la subvention salariale ont aussi été prolongées, comme nous le savons tous, parce que la pandémie a duré plus longtemps que nous le pensions, que les conditions se sont détériorées et ainsi de suite. Je me rappelle que la première version de la subvention salariale était censée être prolongée jusqu'en septembre 2020 au plus tard, puisqu'elle a été prolongée quelques fois après en réaction aux conséquences continues de la pandémie, de sa durée, de sa gravité et de la possibilité que d'autres confinements et restrictions soient imposés aux entreprises et d'autres choses du genre.

Madame Lavoie, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Français]

Mme Lavoie : En ce qui concerne le nombre d'employés qui ont bénéficié de la subvention et de l'impact de cette aide sur les entreprises qui l'ont reçue, le site Web de l'agence comprend beaucoup d'informations sur le nombre d'employés pour chacune des périodes de quatre semaines de la subvention

supported by the program. The information is also sorted by industry, by province and by territory. So let me invite you to consult that data.

The department will be publishing an evaluation of the wage subsidy programs in the coming months. That will also be communicated. The information will be posted on our website, together with the names of the committee members.

[English]

Senator Loffreda: Second round, please.

The Chair: Thank you. Before we go to Senator Smith, Senator Duncan had two minutes left. Senator Duncan, do you have another question?

Senator Duncan: Yes, thank you very much. I appreciate the opportunity to ask my questions. What I was looking for was information from the officials. Part of it was just answered in the evaluation of the wage. I'm interested in the growth of the Income Tax Act. Is there any work being undertaken by the department of reviewing the measures as has been called for previously by this committee and by many of the witnesses that this committee has heard from over the short time I have been a member? The committee's other reports and recommendations have often stated that there should be a review of the Income Tax Act, and the official just mentioned a review of programs. Is there any work being undertaken, despite the pandemic, in terms of reviewing the Income Tax Act and all of these measures?

Mr. McGowan: Thank you for the question. I would be happy to speak to the complexity of the Income Tax Act. Just building upon something my colleague noted earlier, I would draw a distinction between the inherent complexity of the tax code — and I use that term borrowing the American term, because it is very similar to the computer code. There is the complexity of the underlying act, which is tremendously complex, but it is important to keep in mind that for many Canadians, the user interface, the part they actually deal with, is significantly easier.

The Canada Revenue Agency has been engaged in a lot of work to try to simplify what you have to do to file your taxes, somewhat similar to the tremendous complexity in your phone. I'm sure I couldn't understand the computer code, but I know I can tap on a button and make a phone call or check my email because the user interface is much easier. That's why the Canada Revenue Agency has engaged in activities to allow for the pre-population of tax returns and so on.

salariale et le nombre d'employés qui ont été soutenus par le programme. Il y a également des informations classées par industrie, par province, par territoire. Je vous invite donc à prendre connaissance de ces données.

Le ministère publiera une évaluation des programmes de subvention salariale au cours des prochains mois, ce qui pourra également être communiqué. Ces informations seront affichées sur notre site Web, ainsi que le nom des membres du comité.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : J'aimerais intervenir au deuxième tour, s'il vous plaît.

Le président : Merci. Avant de donner la parole au sénateur Smith, il restait deux minutes à la sénatrice Duncan. Sénatrice Duncan, avez-vous une autre question?

La sénatrice Duncan : Oui, merci beaucoup. Je suis contente de pouvoir poser mes questions. Je voulais obtenir de l'information des fonctionnaires. On vient tout juste de donner une partie de l'information que je cherchais par rapport à l'évaluation des salaires. Je m'intéresse aussi à la croissance dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Le ministère a-t-il entrepris d'une façon ou d'une autre d'examiner les mesures, comme notre comité l'a demandé précédemment? Beaucoup de témoins qui ont témoigné devant le comité, depuis le peu de temps que j'y siége, l'ont aussi demandé. Dans les autres rapports et les recommandations du comité, il est souvent mentionné que la Loi de l'impôt sur le revenu devrait faire l'objet d'un examen, et le représentant du ministère vient de mentionner un examen des programmes. Donc, malgré la pandémie, le travail a-t-il commencé pour examiner la Loi de l'impôt sur le revenu et toutes ces autres mesures?

M. McGowan : Merci de la question. Je me ferai un plaisir de parler de la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu. Rapidement, pour donner suite à ce que mon collègue a dit plus tôt, je ferais une distinction entre la complexité inhérente du code fiscal, pour calquer l'expression américaine, étant donné que c'est très semblable à un code informatique... Donc, la loi est intrinsèquement compliquée, compliquée à un point inouï, mais il est important de garder à l'esprit le fait que, pour bon nombre de Canadiens, l'interface utilisateur — c'est-à-dire la partie utile pour eux — est beaucoup plus simple.

L'Agence du revenu du Canada a travaillé très dur pour simplifier ce que vous devez faire pour produire votre déclaration de revenus. C'est un peu comme votre téléphone, sous la surface, c'est extrêmement complexe. En ce qui me concerne, je suis sûr que je ne comprendrais rien d'un code informatique, mais je sais qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour appeler quelqu'un ou vérifier mes courriels, parce que l'interface utilisateur est beaucoup plus simple. C'est pour

In terms of the complexity of the act, I would note the act serves a lot of functions beyond the raising of revenues for the government. We have heard from industry people that, for example, there is a concern about people outliving retirements. We have added new rules to allow for the advanced life-deferred annuities providing more flexibility for pension investors, so the VPLAs were announced, providing incentives for green energy so you had zero-emission vehicle changes and things like that.

You also have integrity measures intended to prevent — [Technical difficulties]

The Chair: Mr. McGowan?

Mr. McGowan: — that led to complexity as well. These are all considerations. To briefly sum up, we are often looking to try to simplify the tax code where possible, given the constraints of what it's being asked to do.

Finally, I would note the increase in the basic personal amount would mean more Canadians don't have to file taxes because they don't have to pay income taxes.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: My question goes to Mr. McGowan. I would like to talk about the new measures on tobacco products. In Quebec at the moment, we are seeing major seizures of contraband cigarettes. Last week, 13 tonnes of tobacco were seized in a Quebec truck that was making a delivery in Ontario.

Do you have any figures to prove that smuggling is not directly related to the tax increases? In other words, do the taxes encourage organized crime?

[English]

Mr. McGowan: Thank you for the question. I would turn it over to my colleagues who work in the excise tax area. I don't know if Mr. King is available to answer.

cela que l'Agence du revenu du Canada a déployé des efforts pour qu'il soit possible de préremplir les déclarations de revenus, et ainsi de suite.

Pour ce qui est de la complexité de la loi, je dirais que la loi remplit beaucoup d'autres fonctions que simplement générer des recettes pour le gouvernement. Des gens de l'industrie nous ont dit, par exemple, qu'il y a des préoccupations par rapport à la possibilité que les gens épuisent leur épargne-retraite de leur vivant. Nous avons ajouté de nouvelles règles autorisant les rentes viagères différées à un âge avancé, pour fournir plus de souplesse aux gens qui investissent dans leur fonds de retraite — les rentes viagères à paiements variables qui ont été annoncées — et pour fournir des incitatifs relatifs à l'énergie propre, par exemple les changements relatifs aux véhicules zéro émission.

Il y a aussi des mesures d'intégrité pour prévenir... [Difficultés techniques]

Le président : Monsieur McGowan?

M. McGowan : ... ce qui ajoute à la complexité. Ce sont toutes des choses qui sont prises en considération. Pour résumer, nous cherchons souvent des moyens de simplifier le code fiscal lorsque c'est possible, et compte tenu des contraintes posées par ses objectifs.

Enfin, je dirais que l'augmentation du montant personnel de base veut dire que beaucoup plus de Canadiens n'auront pas à faire de déclarations de revenus, parce qu'ils n'auront pas à payer d'impôt sur le revenu.

Le président : Merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. McGowan. J'aimerais parler des nouvelles mesures sur les produits du tabac. Au Québec, actuellement, on assiste à d'importantes saisies de cigarettes de contrebande. La semaine dernière, il y a eu une saisie de 13 tonnes de tabac dans un camion en provenance du Québec qui faisait une livraison en Ontario.

Avez-vous des chiffres qui prouvent que la contrebande n'est pas directement attribuable aux augmentations de taxes? En d'autres mots, est-ce que les taxes encouragent le crime organisé?

[Traduction]

M. McGowan : Merci de la question. J'aimerais demander à mes collègues qui travaillent dans le domaine de la taxe d'accise de répondre. Je ne sais pas si M. King serait prêt à répondre.

Phil King, Director General, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for the question. You are absolutely right that illicit activity in the tobacco market is something you have to be mindful of when changing tobacco tax rates. There are two underlying reasons for this measure. One is to raise revenues. A related goal is to help reduce smoking. Tobacco taxes are a fairly effective means of reducing smoking rates, but you do have to be mindful that you don't raise taxes too much too quickly, which will stoke the illicit market. That will have the opposite effect. It will affect your revenues, and it won't help with the quit rates.

A couple of things would mitigate that in current circumstances. First of all, it's only happenstance but the fact that we are under a COVID lockdown — various degrees of lockdown — across the country will mitigate or lessen the availability of illicit tobacco. That's not going to last forever, of course, but it does give a chance for the price increase to be built into current smokers' expectations. The price increase itself is consistent with what other provinces have done over recent years — \$4 per carton of 200 cigarettes, so it's about 50 cents on a pack, which I understand costs about \$13 or so. It's not an enormous increase relative to the price itself.

It's also important to remember this is not really a binary situation where you go from everybody in the legal market to everybody being in the illicit market. It's a fairly vague line, but you are absolutely right. It's something to be mindful of when changing the price of these products.

[Translation]

Senator Dagenais: I'd like to go back to the tax credits given to media companies.

We know that it is becoming common practice these days for media companies to use former athletes, who sometimes do not write the texts that appear in the media as coverage of sporting events, for example. You see the same thing happening with former politicians who are all over the pages of the newspapers.

Do you have criteria to establish whether the tax credits are used to pay the salaries of professional journalists or whether they are being used to pay sport stars or big-name politicians?

[English]

Mr. McGowan: Thank you for the question. There are rules in the Tax Act that do seek to limit the availability of the labour tax credit for journalist organizations to real journalists. It does draw lines in order to help ensure that the people being

Phil King, directeur général, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci de la question. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut tenir compte des activités illicites dans le marché du tabac au moment de modifier les taux de taxation du tabac. Il y a deux raisons sous-jacentes à cette mesure. Premièrement, il faut générer des recettes, et l'objectif connexe est de lutter contre le tabagisme. La taxation du tabac est un moyen assez efficace de réduire le taux de tabagisme, mais il faut en même temps être prudent et ne pas trop augmenter les taxes trop rapidement, parce qu'alors les gens se tournent vers le marché noir. Ce qui est l'inverse de l'effet recherché. Vous perdez des recettes, et vous ne pouvez pas lutter contre le tabagisme.

Il y a deux ou trois choses qui pourraient atténuer le problème, dans les circonstances actuelles. Premièrement, même si c'est tout à fait fortuit, le fait est que le confinement lié à la COVID — à divers degrés d'un bout à l'autre du pays — va atténuer ou réduire l'offre de tabac illicite. Cela ne va pas durer éternellement, bien sûr, mais cela nous donne l'occasion d'habituer les fumeurs actuels aux prix plus élevés. Le prix lui-même est cohérent avec ce que les autres provinces ont fait au cours des dernières années : 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes, ce qui revient à environ 50 cents le paquet. Si je ne me trompe, un paquet coûte environ 13 \$. Ce n'est pas une augmentation énorme, en proportion du prix.

Il est aussi important de garder à l'esprit que ce n'est pas vraiment une situation binaire : vous ne verrez pas tout le monde du marché légal se précipiter vers le marché noir. La ligne est assez floue, mais vous avez tout à fait raison. C'est quelque chose à prendre en considération quand on change le prix de ces produits.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais revenir sur les crédits accordés aux entreprises de presse.

On sait que c'est devenu monnaie courante maintenant, pour les entreprises de presse, d'avoir recours à d'anciens athlètes qui, parfois, ne rédigent pas toujours leurs textes lorsqu'ils écrivent dans les médias, entre autres pour couvrir des événements sportifs. On voit le même phénomène avec d'anciens politiciens qui vont meubler des pages de journaux.

Avez-vous des critères pour établir si les crédits d'impôt servent à payer les salaires de journalistes professionnels ou s'ils peuvent être utilisés pour payer des vedettes sportives ou politiques?

[Traduction]

M. McGowan : Merci de la question. Il y a des règles dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui visent à limiter l'utilisation du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre des organisations journalistiques aux vrais journalistes. Il y a donc effectivement

supported are doing real journalism. For example, this bill would provide that newsroom employees, in order to be eligible for the labour tax credit, would need to spend at least 75% of their time engaged in the production of original written news content. There are those safeguards. There are requirements that need to be met in order for an organization to qualify for the subsidies. The Canada Revenue Agency has the tools to help ensure enforcement, through their audit activities, to make sure that the rules are complied with.

The bill would also introduce an explicit process. This is not relevant to the labour tax credit but rather to the measure that allows for journalism organizations, if they qualify, to have qualified donee status so they can issue tax receipts for donations. There would be an explicit process included in the legislation for deregistration of their status in case they don't follow the rules. So there are measures in place to help ensure that the support is targeted as intended. The CRA does have audit and enforcement tools to help ensure they are followed.

[Translation]

Senator Dagenais: As you were explaining, the labour tax credit for media organizations, for example, must be eligible according to Canada Revenue Agency criteria.

The ones that interest me are the ones that are not eligible. Can you tell us how many organizations have had their tax credits rejected because they were not eligible? Also, for which reasons were those tax credits rejected?

Mr. LeBlanc: Thank you for that question.

As far as I know, we do not have information on the number of organizations that have been declared ineligible or on the reasons why they were rejected.

Senator Dagenais: Could you tell us how much money in the current budget is allocated to meet the urgent needs of publishers whose advertising revenue, principally the revenue from the government's advertising purchases, have gone into the hands of the owners of social networks?

Do you know how much money is allocated in the budget at the moment?

Mr. LeBlanc: I believe it would be an overall amount, because the government has taken a number of measures

des limites pour aider à garantir que les gens qui obtiennent ce soutien font du véritable travail journalistique. Par exemple, le projet de loi prévoit que les employés d'une salle de presse, pour être admissibles au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre, doivent consacrer au moins 75 % de leur temps à la production de contenu de nouvelles écrites originales. Ce sont des mesures de protection. Certaines exigences doivent être satisfaites pour qu'une organisation soit admissible aux subventions. L'Agence du revenu du Canada dispose d'outils pour aider à l'application des règles, par l'intermédiaire de ses audits.

Le projet de loi introduirait également un processus explicite. Cela n'est pas lié au crédit d'impôt pour la main-d'œuvre, mais plutôt aux mesures qui autorisent les organisations journalistiques admissibles à avoir le statut de donataire reconnu et ainsi de pouvoir délivrer des reçus d'impôt pour des dons. La loi comprendrait un processus explicite pour la radiation du statut des organisations qui ne respectent pas les règles. Donc, il y a des mesures en place qui contribuent à garantir que les mesures de soutien sont utilisées par les personnes à qui elles sont destinées. L'ARC dispose d'outils d'audits et d'applications pour veiller au respect des règles.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Comme vous l'expliquez, les crédits d'impôt pour la main-d'œuvre, entre autres pour les organismes de presse, doivent être admissibles selon les critères de l'Agence du revenu du Canada.

Ce qui m'intéresse, ce sont ceux qui ne sont pas admissibles. Pouvez-vous nous dire combien d'organisations se sont vu refuser des crédits d'impôt parce qu'elles n'étaient pas admissibles? De plus, quelles sont les raisons pour lesquelles on leur a refusé ces crédits d'impôt?

M. LeBlanc : Je vous remercie de cette question.

À ce que je sache, nous n'avons pas d'information sur le nombre d'organisations qui ont été déclarées non admissibles ni sur les raisons pour lesquelles elles ont essuyé un refus.

Le sénateur Dagenais : Pourriez-vous nous dire combien d'argent est prévu dans le budget actuel pour répondre aux besoins criants des éditeurs dont les revenus publicitaires, principalement ceux qui provenaient d'achats publicitaires du gouvernement, sont passés aux mains des propriétaires de réseaux sociaux?

Savez-vous combien d'argent est prévu dans le budget actuellement?

M. LeBlanc : Je crois que ce serait un montant d'argent global, parce que le gouvernement a pris plusieurs mesures pour

to support that sector. We are talking about tax credits—as we were discussing a few minutes ago, I believe. In a five-year period, we are talking about \$600 million through those three measures.

[English]

Senator Pate: This question relates to the measure in Bill C-30 that applies to the short taxation year rule — to the Accelerated Investment Incentive for resource expenditures. Could you please describe what the Accelerated Investment Incentive is and clarify whether it provides a subsidy to the oil and gas sector and what the impact of Bill C-30 is on that subsidy?

Mr. McGowan: The Accelerated Investment Incentive is a measure that provides for accelerated deductions to be able to be taken in respect of qualifying costs. In general, the Accelerated Investment Incentive relates to depreciable capital properties. The general rule in the Income Tax Act is you are allowed to take tax depreciation or capital cost allowance that generally follows the useful life of an asset, and so it allows the cost of an asset to be spread and deducted over its useful life. The Accelerated Investment Incentive was introduced a few years ago in order to provide more upfront deductions in respect of these depreciable capital properties and to help provide more support to businesses, particularly in the context of similar changes having been made in the United States.

A second component is that it also provides accelerated deductions in the context of certain resource expenditures. Right now, the tax rules provide — the short taxation year rule to get to your question — where taxation year is less than 365 days. Currently for the Accelerated Investment Incentive — that's the general tax depreciation aspect of it — there is a rule that applies to properly apportioned expenses where the taxation year is less than 365 days. This measure would introduce a similar rule into the resource context. It would better align the two aspects of the Accelerated Investment Incentive and ensure a more coherent set of tax rules in relation to them.

Senator Pate: So you do indicate, then, that it does provide a subsidy to the oil and gas sector in this respect?

Mr. McGowan: I would turn to my colleague, Maude Lavoie, to see if she has any sectoral data or information relating to the subsidies.

Ms. Lavoie: The Accelerated Investment Incentive is available to all businesses that make capital investments—the depreciable property that was alluded to. It's available in all

soutenir ce secteur. Ce dont nous parlons, ce sont des crédits d'impôt — et je crois qu'on a discuté de cela il y a quelques minutes. Sur une période de cinq ans, on parle d'environ 600 millions de dollars par l'entremise de ces trois mesures.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Ma question concerne la mesure dans le projet de loi C-30 relative à l'application de la règle sur l'année d'imposition courte pour l'incitatif à l'investissement accéléré pour les dépenses liées aux ressources. Pouvez-vous s'il vous plaît décrire ce qu'est l'incitatif à l'investissement accéléré et préciser si cela comprend une subvention pour le secteur pétrolier et gazier, et aussi nous dire quel sera l'impact du projet de loi C-30 sur cette subvention?

M. McGowan : L'incitatif à l'investissement accéléré est une mesure permettant la déduction accélérée des coûts de qualification. En général, l'incitatif à l'investissement accéléré est utilisé pour les immobilisations amortissables. La règle générale, dans la Loi d'impôt sur le revenu, est que vous pouvez demander un amortissement aux fins de l'impôt ou une déduction pour amortissement qui, globalement, suit la durée de vie utile du bien. Donc, cela permet d'amortir le coût du bien et de le déduire durant sa durée de vie utile. L'incitatif à l'investissement accéléré a été introduit il y a quelques années pour offrir des déductions plus directes pour les immobilisations amortissables et pour offrir plus de soutien aux entreprises, en particulier dans le contexte des changements similaires apportés aux États-Unis.

Une deuxième composante est qu'il accorde aussi une déduction accélérée relativement à certaines dépenses liées aux ressources. Présentement, les règles fiscales prévoient — pour revenir à votre question sur la règle sur l'année d'imposition courte — que cela s'applique lorsque l'année d'imposition compte moins de 365 jours. Présentement, pour l'incitatif à l'investissement accéléré — relativement à l'amortissement général aux fins de l'impôt —, il y a une règle qui s'applique aux dépenses correctement partagées, lorsque l'année d'imposition compte moins de 365 jours. Cette mesure applique donc une règle similaire quand il s'agit de ressources. Cela permet d'harmoniser les deux volets de l'incitatif à l'investissement accéléré et de veiller à ce que les règles de l'impôt qui s'appliquent soient plus cohérentes.

La sénatrice Pate : Vous dites donc, dans ce cas, que cela accorde effectivement une subvention au secteur pétrolier et gazier, pour cela?

M. McGowan : Je demanderais à ma collègue, Mme Maude Lavoie, si elle a des données sectorielles ou de l'information sur les subventions.

Mme Lavoie : L'incitatif à l'investissement accéléré est offert à toutes les entreprises qui investissent des capitaux, c'est-à-dire ce sont les biens amortissables dont vous avez parlé.

sectors of the economy, such as the oil and gas sector but also all other sectors that make capital investments.

Senator Pate: So it's a subsidy for all, including the oil and gas sector?

Ms. Lavoie: Yes, all industries.

Senator Pate: Thank you. My second question is this: Bill C-30 also expands access to the Canada workers benefit. While Budget 2021 notes that no Canadian working full time should live in poverty, the 100,000 people this measure would move above the poverty line by a margin of a few hundred dollars, in most cases, represents, at most, 3% of the 3.2 to 4 million people below the poverty line.

According to economist Dr. Evelyn Forget, about half of those below the poverty line are working paid jobs but not earning enough to get by. Many more are looking for work, contributing to their communities through unpaid work. As we have seen during this pandemic, working hard or wanting to work is too often no guarantee against poverty.

What is the rationale, if not antiquated negative stereotypes, about those below the poverty line for measures like those that distinguish between people who are working and those who are not, in ways that deny vital income assistance in the midst of a global health and economic health crisis?

Mr. LeBlanc: Thank you for the question, senator. What I can say is that this has been an important measure for the government for some time in creating the Canada workers benefit, which took effect in 2019, doubling at the time. It was seen as an important measure to support workers with lower wages. This measure accounts for almost doubling the program, so an extra \$1.7 billion a year. By pushing out income levels at which the benefit starts to be phased out, it will reach many more workers, especially those who work full-time or close to full-time hours. About a million more people will get CWB than get it now.

Senator Pate: Thank you very much for that. Picking up on Senator Duncan's question, what income support measures is the government envisioning as part of the COVID-19 response for the 97% of people in need who would remain in poverty

Cela est offert à tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur pétrolier et gazier, mais aussi à tous les autres secteurs qui font des investissements en capitaux.

La sénatrice Pate : Donc, c'est une subvention pour tous, y compris pour le secteur pétrolier et gazier?

Mme Lavoie : Oui, pour toutes les industries.

La sénatrice Pate : Merci. Ma deuxième question est la suivante : le projet de loi C-30 élargit aussi l'accès à l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Même s'il est souligné dans le budget 2021 qu'aucun Canadien travaillant à temps plein ne devrait vivre dans la pauvreté, les 100 000 personnes visées par cette mesure ne dépasseraient le seuil de la pauvreté que de quelques centaines de dollars, dans la plupart des cas, et ces personnes représentent, au plus, 3 % des 3,2 à 4 millions qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Selon l'économiste Evelyn Forget, environ la moitié de ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté occupent des emplois rémunérés, mais ne gagnent pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins. Il y en a encore plus qui cherchent du travail ou qui contribuent au bien de la collectivité en faisant du travail non rémunéré. Comme nous l'avons vu pendant la pandémie, trop souvent, travailler dur ou vouloir travailler ne garantit pas que vous ne vivrez pas dans la pauvreté.

Quelle est donc la justification — sans avoir recours aux vieux stéréotypes négatifs sur ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté — de ces mesures qui séparent les gens qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, en leur refusant ce soutien vital au revenu, au beau milieu d'une crise sanitaire et économique mondiale?

M. LeBlanc : Merci de la question, madame la sénatrice. Je dirais que c'est depuis un certain temps une mesure importante pour le gouvernement, qui a créé l'Allocation canadienne pour les travailleurs, laquelle est entrée en vigueur en 2019, pour doubler le montant du programme. Cela était considéré comme une mesure importante pour soutenir les travailleurs à petit salaire. Cette mesure a permis de presque doubler le montant du programme, en y ajoutant 1,7 milliard de dollars par année. En repoussant les niveaux de revenu auxquels les prestations commencent à diminuer, beaucoup plus de travailleurs y auront accès, en particulier ceux qui travaillent à temps plein ou presque à temps plein. Presque un million de personnes de plus qu'aujourd'hui auront droit à l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup. Pour revenir à la question de la sénatrice Duncan, quelles mesures de soutien au revenu le gouvernement prévoit-il prendre, dans le cadre de la réponse à la COVID-19, pour les 97 % de personnes dans

if this measure passes? This is particularly in light of the provinces and territories that have already indicated wanting to take additional measures like a guaranteed livable income.

Mr. LeBlanc: We can speak to the measures in this bill. The Canada workers benefit is an important aspect of that. Other measures were announced in Budget 2021, from the increase in the Old Age Security for those 75 and older, looking forward to the Canada disability benefit, but we can't speak to those because they're not in the bill.

Senator Pate: Can you speak to why those who aren't working are not being considered by this bill or other measures the government is undertaking? What advice are you providing to the government in this respect?

Mr. LeBlanc: We can speak to the measures in the bill.

The Chair: Honourable senators, I see that we don't yet have a connection with Senator Smith. On the second round, Senator Marshall, please.

Senator Marshall: I know that the officials indicated in response to Senator Richards that information on the Registered Disability Savings Plan would be provided, but I have a couple of questions.

If someone no longer qualifies for the credit, how long can the savings plan remain open? I got the impression it could be forever or until they are deceased or the government changes the rule. I'm wondering what it is now. How did it change? That's my first question.

Mr. LeBlanc: Thanks for your question, senator. Essentially, the plan is required to be wound up in a couple of years unless a doctor certifies that the individual is likely to become DTC eligible again. This allows the plan to stay open and doesn't require the repayment of Canada Disability Savings Bonds and Canada Disability Savings Grants, which are an important part of this program.

As with others, as with those who remain DTC eligible, because of the way the RDSP works, once these individuals turn 60, you have to start to draw down amounts from the plan because of the grants and bonds that have been received.

Senator Marshall: I also understand from the briefing notes that the individual who qualified for the Disability Tax Credit, they can transfer their plans to another individual. If they transfer it to another individual, does that individual have to be in receipt

le besoin qui vont continuer de vivre dans la pauvreté si cette mesure est adoptée? Il faut surtout tenir compte du fait que les provinces et les territoires ont déjà fait savoir qu'ils voulaient prendre d'autres mesures, comme le revenu minimum garanti.

M. LeBlanc : Nous pouvons vous parler des mesures dans le projet de loi. L'Allocation canadienne pour les travailleurs en est un aspect important. D'autres mesures ont été annoncées dans le budget 2021, par exemple l'augmentation de la Sécurité de la vieillesse pour les 75 ans et plus — et on attend la Prestation canadienne pour personnes handicapées —, mais nous ne pouvons pas vous parler des mesures qui ne sont pas dans le projet de loi.

La sénatrice Pate : Pouvez-vous nous dire pourquoi les gens qui ne travaillent pas ne sont pas visés dans le projet de loi ou dans les autres mesures que prend le gouvernement? Quels conseils donnez-vous au gouvernement, à ce sujet?

M. LeBlanc : Nous pouvons parler des mesures qui figurent dans le projet de loi.

Le président : Honorables sénateurs, on dirait que nous n'avons toujours pas de connexion avec le sénateur Smith. Nous allons commencer le deuxième tour. Allez-y, sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Je sais que les fonctionnaires ont dit, en réponse à la question du sénateur Richards, qu'ils allaient nous envoyer de l'information sur le régime enregistré d'épargne-invalidité, mais j'ai deux ou trois questions à poser.

Quand une personne n'est plus admissible au crédit, combien de temps le régime d'épargne reste-t-il ouvert? J'ai eu l'impression que c'était à jamais, ou jusqu'à la mort de la personne ou jusqu'à ce que le gouvernement change la règle. Je me demandais ce que c'était, à présent. Est-ce que cela a changé? C'est ma première question.

M. LeBlanc : Merci de la question, madame la sénatrice. Essentiellement, le régime est censé prendre fin après quelques années, à moins d'avoir la confirmation d'un médecin que la personne va probablement être à nouveau admissible au CIPH. Dans ce cas, le régime reste ouvert et il n'y a pas d'exigence pour le remboursement des Bonds canadiens pour l'épargne-invalidité et de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, qui sont des parties importantes du programme.

Pour les autres, tout comme pour ceux qui restent admissibles au CIPH, vu la façon dont le REEI fonctionne, une fois qu'une personne atteint l'âge de 60 ans, elle doit commencer à retirer des montants du régime, compte tenu des subventions et des bonds qui ont été reçus.

La sénatrice Marshall : Je comprends aussi, d'après les notes d'information, que les gens qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées peuvent transférer leur régime à une autre personne. Dans ce cas, l'autre personne doit-

of the Disability Tax Credit or can it go to anybody? Because that's what I understood.

Mr. LeBlanc: There are two provisions related to transfer, senator. One is being able to transfer from your own RDSP to another RDSP that you have. Often we have multiple RRSPs and TFSA's and we transfer assets from one to the other. This allows people, even if they're not DTC eligible anymore, to transfer from one RDSP that they own to another they own.

The second measure that relates to transfers is the ability of a parent or grandparent to give RRSP proceeds on a tax-free basis to the RDSP. The proposals also open this up to individuals who are able to keep their RDSP open even though they're no longer DTC-eligible.

Senator Marshall: But they can't transfer whatever is in their plan to anybody?

Mr. LeBlanc: No. It's transferring RDSP proceeds from yourself to yourself or from another relative, a parent or grandparent on whom you are financially dependent.

Senator Marshall: With regard to GST for the new housing rebate, did the government take into consideration that might stimulate the housing sector that's already overheated in certain places?

Mr. Mercille: The cases where this amendment applies are extremely limited, so we don't think this will have an effect on housing prices. These are exceptional circumstances.

Senator Smith: I have a general question. There are numerous income tax-related changes in Part 1 of Bill C-30. Some of the changes are designed to update and provide more clarity on tax deductions, ownership rules, strengthening foreign affiliates and dumping rules, et cetera.

Can you explain the overall impact of these changes on the government's tax revenues? Has the government undertaken any projections in this regard? That will lead me into my next question.

Mr. McGowan: Perhaps I can start and say that a number of measures were announced in Budget 2020, and the budget supplementary information for that provides cost and revenue estimates for each of the measures. Being mindful of time, I won't go through them now. A number of measures were also from Budget 2019, which likewise had costing for each of the measures in the budget supplementary information.

elle aussi avoir droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ou est-ce que cela peut aller à tout le monde? Parce que c'est ce que j'ai compris.

M. LeBlanc : Il y a deux dispositions relatives au transfert, madame la sénatrice. L'une vous permet de transférer des montants de votre propre REEI à un autre REEI qui vous appartient. Souvent, nous avons plus d'un REER ou CELI, et nous transférons des montants de l'un à l'autre. Cela permet aux gens, même s'ils ne sont plus admissibles au CIPH, de transférer des montants entre leurs REEI.

La deuxième mesure relative aux transferts est qu'un parent ou un grand-parent peut transférer le produit d'un REER vers un REEI sans payer d'impôt. Conformément à ce qui est proposé, les gens pourraient garder leur REEI ouvert, même s'ils ne sont plus admissibles au CIPH.

La sénatrice Marshall : Mais ils ne peuvent pas transférer le montant de leur régime à n'importe qui?

M. LeBlanc : Non. Vous transférez le produit du REEI à vous-même, ou encore, c'est un membre de la famille dont vous êtes financièrement dépendant, un parent ou un grand-parent qui vous le transfère.

La sénatrice Marshall : Par rapport au remboursement de la TPS pour les habitations neuves, le gouvernement a-t-il songé à la possibilité que cela allait peut-être stimuler davantage le marché immobilier, qui surchauffe déjà à certains endroits?

M. Mercille : Cet amendement s'applique à des cas très limités, alors nous ne croyons pas que cela va avoir une incidence sur le prix des maisons. Ce sont des circonstances exceptionnelles.

Le sénateur Smith : J'ai une question de nature générale. Il y a beaucoup de modifications relatives à l'impôt sur le revenu dans la partie 1 du projet de loi C-30. Certaines modifications sont censées fournir une mise à jour ou apporter des éclaircissements par rapport aux déductions fiscales et aux règles de propriété, renforcer les règles sur les sociétés étrangères affiliées et sur les opérations de transferts, et cetera.

Pouvez-vous nous expliquer quel impact ces changements auront, dans l'ensemble, sur les recettes fiscales du gouvernement? Le gouvernement a-t-il fait des prévisions à cet égard? C'est un préambule à ma prochaine question.

M. McGowan : Je pourrais dire, pour commencer, qu'un certain nombre de mesures ont été annoncées dans le budget 2020, et que les renseignements supplémentaires du budget comprennent des estimations des coûts et des recettes pour chacune de ces mesures. Compte tenu du temps, je ne vais pas les passer en revue maintenant. Un certain nombre de mesures étaient déjà dans le budget de 2019, et une estimation des coûts

Senator Smith: Have you done any projections internally of what these changes will amount to in terms of dollars for the government?

Mr. McGowan: We do have costing information for each of the measures.

If you're asking for totals, I don't know, maybe my colleagues on the economic side, Mr. LeBlanc or Ms. Lavoie, could comment.

Senator Smith: The reason I ask the question is because it leads into the next one. Basically, the PBO, or Parliamentary Budget Officer, warned in their report on the budget that any new and permanent spending would either increase the debt-to-GDP ratio and have to be financed with revenues and spending reductions. I guess once we look at what you've implemented in trying to determine what revenues you're going to get, the next question is: What's going to happen on the other side in terms of the individual taxpayer? Will there be potential tax increases? If so, has all this been discussed between Finance and the members of Finance?

Mr. LeBlanc: Thanks for the question, senator. I guess what we can say is that every measure included in this bill — and as Mr. McGowan said — were introduced or proposed in Budget 2021, so the fiscal impact would have been presented in Budget 2021. But there are others where the fiscal impact was presented earlier. Just to take maybe the biggest ticket item, which is the basic personal amount. The government made that announcement in December 2019 and the total fiscal cost, which is about \$25 billion over the five-year period, that was presented. So that would have been presented and booked at that time.

So basically, over a combination of budgets and economic statements, all the measures here are currently incorporated in the fiscal baseline. That was presented in Budget 2021.

Senator Smith: With all that's been done and with all the calculations you have had a chance to implement and discuss amongst yourselves, how much time do you have before — and everyone appreciates the money that's been given to businesses and Canadians, et cetera — there will be a tax increase? What type of projections has Finance done? You're obviously looking at both sides of the coin. If you're giving things and programs, then there has to be some takeaway somewhere if the spending still continues to grow. The PBO has said the spending is continuing to grow. I'm just asking for a comment, just to give us some sense. Is this something you're monitoring on an active basis and where are we?

pour chacune de ces mesures était probablement déjà présentée dans les renseignements supplémentaires du budget.

Le sénateur Smith : Avez-vous fait des prévisions à l'interne pour voir ce que ces changements représenteront pour le gouvernement, en dollars?

M. McGowan : Nous avons de l'information sur le coût pour chacune des mesures, oui.

Si vous voulez savoir quels sont les coûts totaux, je ne sais pas, mais peut-être que mes collègues du côté économique, M. Leblanc ou Mme Lavoie, pourraient vous le dire.

Le sénateur Smith : La raison pour laquelle je pose la question est que c'est un préambule à ma question suivante. Essentiellement, le DPB, le directeur parlementaire du budget, nous a avisé dans son rapport sur le budget que toute nouvelle dépense permanente allait augmenter le ratio de la dette au PIB et allait devoir être financé à même les recettes ou grâce à une réduction des dépenses. Donc, si on regarde ce que vous mettez en œuvre et qu'on essaie de déterminer quelles seront les recettes, ce que je veux savoir maintenant, c'est qu'est-ce qui va arriver de l'autre côté, du côté des contribuables? Pourrait-il y avoir une hausse d'impôt? Si oui, est-ce qu'il y a eu une discussion à propos de tout cela entre le ministère des Finances et le Comité des finances?

M. LeBlanc : Merci de la question, monsieur le sénateur. Je crois que je dirais que toutes les mesures prévues dans le projet de loi — comme M. McGowan l'a dit — ont été introduites ou proposées dans le budget 2021, ce qui veut dire que les incidences fiscales auraient été présentées dans le budget 2021. Mais il y a d'autres mesures pour lesquelles l'incidence fiscale a été présentée plus tôt. Je pourrais peut-être vous parler de la dépense la plus importante, le montant personnel de base. Le gouvernement l'avait annoncé en décembre 2019, et il avait établi un coût financier total de 25 milliards de dollars sur cinq ans. Donc, cela a été établi et comptabilisé à ce moment-là.

Essentiellement, si vous combinez les budgets et les déclarations économiques, toutes les mesures présentées ici sont présentement intégrées à la prévision financière de référence. C'était dans le budget 2021.

Le sénateur Smith : Avec tout de qui a été fait, tous les calculs, tout ce qui été mis en œuvre et tout ce dont vous avez discuté entre vous, combien de temps avons-nous — et tout le monde est reconnaissant que de l'argent ait été donné aux entreprises et aux Canadiens, et cetera — avant qu'il y ait une hausse d'impôt? Quel genre de projections le ministère des Finances a-t-il faites? Vous avez bien sûr tenu compte des deux côtés de la médaille. Si vous donnez des choses et des programmes d'une main, il faut que vous preniez autre chose de l'autre, si les dépenses continuent d'augmenter, et le DPB a dit que les dépenses continuaient d'augmenter. Je vous demanderais seulement de formuler un commentaire là-dessus, pour nous

Mr. LeBlanc: Thanks for the question, senator. We're probably not in the best position to speak on questions of overall fiscal policies and fiscal stance, which will ultimately be either our minister or other colleagues in the department.

Senator Smith: Chair, can I ask one more question before I go?

The Chair: Yes, please, Senator Smith.

Senator Smith: Just to go back, hopefully it hasn't been asked, the Canada Recovery Hiring Program designed to offset costs with reopening and rehiring staff in the midst of continued revenue declines. I guess let's look at a specific example. I laud the initiative, but in the first wave you probably had how many restaurants in Toronto? Take Toronto as a city and a major restaurant centre. How many of those restaurants have gone bankrupt or how many of those restaurants took the \$40,000, put up all the glass and the distancing and dividers and they're out of business again?

What are the chances of people who have gone out of business — because we're talking about huge numbers of restaurants that have gone out of business. My question is: By reinitiating this program, what are the chances of success when probably a large percentage of businesses have gone out of business in the restaurant area long ago? How effective will this program be?

Ms. Lavoie: In terms of the hiring program, it's going to be put in place in June. At that point in time, the expectation is that an important proportion of Canadians will have received their vaccine and will be, hopefully, in a position to start reopening the economy. Just as businesses in that process, those that will be hiring could benefit, potentially, from this new hiring program. If certain businesses have gone bankrupt and they will not necessarily benefit from this program, but hopefully those that are still around and are able to participate in their recovery will have the help of this program in terms of the new people that they hire.

Senator Smith: Right. I guess my question is if a large percentage of the restaurants are already out of business, whether in the Toronto market or in major centres or any centres, you're not going to get people who have already been bankrupt and suddenly come back into the game, even with this program. I'm just wondering about the real efficiencies and the chance of success that the program is going to have. Was that considered by you when you did some of your costing?

donner une idée de la situation. Est-ce que c'est quelque chose que vous surveillez activement? Où en sommes-nous?

M. LeBlanc : Merci de la question, monsieur le sénateur. Nous ne sommes probablement pas les mieux placés pour répondre à des questions sur les politiques et l'orientation budgétaire en général, parce que cela revient davantage à notre ministre ou à nos collègues du ministère, au bout du compte.

Le sénateur Smith : Monsieur le président, puis-je poser une dernière question avant de terminer?

Le président : Oui, bien sûr, monsieur le sénateur.

Le sénateur Smith : Je vais revenir encore en arrière — et j'espère que la question n'a pas déjà été posée —, le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada est conçu de façon à compenser les coûts de la réouverture et de la réembauche du personnel, alors que les recettes continuent de diminuer. Je pourrais vous donner un exemple précis. Même si j'applaudis l'initiative, combien y avait-il de restaurants à Toronto pendant la première vague? Toronto est une ville et un centre important du secteur de la restauration. Combien de ces restaurants ont fait faillite? Combien ont pris ces 40 000 \$ pour installer des panneaux pour la distanciation et des divisions, mais ont tout de même fini par fermer leur porte?

Quelles sont les chances que les gens qui ont fait faillite... parce qu'il y a énormément de restaurants qui ont fait faillite. Ce que je veux savoir, c'est, en relançant ce programme, quelles sont les chances de réussite, puisqu'un important pourcentage des entreprises du secteur de la restauration, probablement, ont déjà fait faillite il y a longtemps? Dans quelle mesure ce programme sera-t-il efficace?

Mme Lavoie : En ce qui concerne le programme d'embauche, il sera mis en œuvre en juin. À ce moment-là, on s'attend à ce qu'une importante proportion de Canadiens et de Canadiennes aient reçu leur vaccin et soient, espérons-le, en mesure de commencer à rouvrir l'économie. Il en va de même pour les entreprises, dans le cadre de ce processus, et celles qui doivent embaucher pourront potentiellement tirer parti de ce nouveau programme d'embauche. Si l'entreprise a fait faillite, elle ne pourra pas vraiment tirer parti de ce programme, mais avec un peu de chance, celles qui ont survécu pourront participer à la relance économique, et elles pourront tirer parti de ce programme pour embaucher de nouveaux employés.

Le sénateur Smith : Je crois que ce que je veux dire, c'est que, s'il y a un grand pourcentage de restaurants qui ont déjà fermé leur porte, que ce soit dans le marché de Toronto ou dans un autre grand centre urbain ou n'importe où ailleurs, même avec ce programme, vous n'arriverez pas à soudainement remettre sur pied les gens qui ont déjà fait faillite. Je me demandais donc s'il sera vraiment efficace, et quelles sont les chances de réussite du programme. C'est le genre de chose que vous avez pris en considération quand vous avez fait l'établissement des coûts?

Ms. Lavoie: It will not benefit those who are bankrupt, but hopefully it will benefit all of those businesses that are still around and will be able to benefit from this program.

Senator Smith: All right. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Senator Smith. Now we will go on our second round with Senator Loffreda to be concluded with Senator Forest.

Senator Loffreda: Thank you. I would like to follow up on the efficiency of the excise measures on tobacco products, as they have been making media headlines all over Canada, here in the province. I'd like to have maybe a three-year historical of the additional revenues that the excise tax increases have had in Canada. Do we have stats on smokers? Have they decreased over the years? What percentage of Canadians do smoke? If we do have those statistics, maybe we can measure the efficiencies of the tax increases on tobacco products. Hopefully they are having an impact on increasing revenues and decreasing smokers and not just increasing the illegal tobacco market.

Mr. King: Thank you for the question. We do have data on smoking prevalence in Canada. It's around 15% right now, and this is down considerably from — I have information from back as far as 1999, when it was around 25%. So a fairly considerable drop in Canadians who are smoking.

In terms of the revenues raised by tobacco excise taxes, I don't have that information at my fingertips but it is published in the Public Accounts every year. That's something we can certainly dig up and provide to the committee.

Senator Loffreda: Yes, please do. Thank you.

Mr. Chair, do I have some more time?

The Chair: You have two minutes and 40 seconds, Senator Loffreda.

Senator Loffreda: Thank you. I'm pro-environment and totally for the environment. I think we have to keep improving our environment, our green economy, et cetera. It will lead to a question I will have later on this afternoon.

There is a policy that's extending to a wide array of eligible automotive equipment and vehicles via 100% capital cost allowance write-offs for business investments in certain zero-emission vehicles. Maybe you can elaborate on how many businesses will take advantage of that new policy, how many businesses are converting their automobiles or corporate automobiles to electric, zero-emission vehicles. Do you have any

Mme Lavoie : Le programme ne vise pas les entreprises qui ont fait faillite, mais nous espérons qu'il aidera les entreprises qui ont survécu et qu'elles pourront en tirer profit.

Le sénateur Smith : D'accord. Merci beaucoup.

Le président : Merci, sénateur Smith. Nous reprenons le deuxième tour, avec le sénateur Loffreda, puis nous concluons par le sénateur Forest.

Le sénateur Loffreda : Merci. J'aimerais poursuivre sur la question de l'efficacité des mesures d'accise visant les produits du tabac, puisqu'elles font les manchettes dans tout le Canada et ici dans la province. Pourriez-vous me donner, disons pour les trois dernières années, les chiffres par rapport aux recettes supplémentaires que la hausse de la taxe d'accise a permis de générer au Canada? Avons-nous des statistiques sur les fumeurs? Leur nombre a-t-il diminué au fil des années? Quel est le pourcentage de fumeurs au Canada? Si nous avons accès à ces statistiques, peut-être pourrions-nous mesurer l'efficacité de l'augmentation de la taxe sur les produits du tabac. J'espère que cela permet d'augmenter les recettes et de diminuer le nombre de fumeurs, et que ça ne fait pas qu'augmenter le marché noir du tabac.

M. King : Merci de la question. Nous avons effectivement des données sur la prévalence du tabagisme au Canada. Actuellement, on parle d'environ 15 %, ce qui est beaucoup moins qu'en 1999 — mes données remontent jusqu'à 1999 —, alors qu'on parlait d'environ 25 %. Donc, il y a considérablement moins de Canadiens qui fument.

Pour ce qui est des recettes générées par la taxe d'accise sur les produits du tabac, je n'ai pas d'information sous la main, mais cela est publié dans les comptes publics chaque année. Nous pourrions certainement faire une recherche et vous envoyer la réponse.

Le sénateur Loffreda : Oui, je vous en saurais gré. Merci.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

Le président : Il vous reste deux minutes et 40 secondes, monsieur le sénateur.

Le sénateur Loffreda : Merci. Je suis pro-environnement. J'appuie sans aucune réserve tout ce qui touche l'environnement. Je crois que nous devons continuer nos efforts pour améliorer notre environnement, notre économie verte, et cetera. C'est le préambule à une question que je vais poser cet après-midi.

Il y a une politique qui vise à étendre la déduction pour amortissement de 100 % à un plus grand éventail de véhicules et de matériel automobile admissibles pour les investissements des entreprises à l'égard de certains véhicules zéro émission. Peut-être pourriez-vous nous donner plus de détails sur le nombre d'entreprises qui pourront tirer parti de cette nouvelle politique. Combien d'entreprises vont convertir leurs automobiles ou leurs

analysis done on that? Maybe later this afternoon I will ask about the loss of revenue that we will have eventually over the years as we no longer need gas and as our vehicles all become electric vehicles. Maybe you can look into that and not answer it in the two minutes we have right now, but maybe this afternoon I'll come back to that. Do we have any statistics on that?

We have to look at both sides of the balance sheet, the revenues and the expenses. I think it will be a big concern going forward, although we're all pro-climate and pro-environment, it must be done. We have to mitigate that risk. As a banker, we have risks and mitigating factors and we have to mitigate that risk going forward.

Ms. Lavoie: I can provide a short answer to that question. I don't have all the answers with me, but in terms of the revenue foregone, we estimate that from 2021 to 2024-25, over that timeframe, the measure will cost \$62 million. It's technologies. There is a lot of interest from the mining sector for the excavators and all the types of vehicles that you can use on mining sites for that measure. It's also a measure that could be broadly used in many sectors from forklifts, Zambonis, drones, golf carts. There are a lot of different types of vehicles that potentially could qualify from the measure as the technology develops and as it's being used more.

We will see from firm tax data how many firms actually do the transition towards these types of equipment. There is not that much granular data at the moment, but hopefully with the measures in place, we will be able to gather a bit more information about the range and the number of businesses that are able to make that transition.

Senator Loffreda: But based on what we have, we do have positive expectations that many will adhere to, and the loss of revenue that you mentioned is strictly for this measure, right?

Ms. Lavoie: That's correct.

[Translation]

Senator Forest: My question is very simple and has to do with Part 2(b). I'd like to know the impact, on Canada Post and the customs services, that will come from imposing the GST and the HST on electronic commerce.

automobiles d'entreprise en véhicules électriques zéro émission? Avez-vous réalisé une analyse à ce sujet? Je peux peut-être poser une question plus tard cet après-midi sur la perte de recettes que nous allons finir par subir au fil des années, lorsque nous n'aurons plus besoin d'essence et que nos véhicules seront tous électriques. Peut-être pourriez-vous faire une recherche, parce que vous ne pouvez pas répondre dans les deux minutes qu'il me reste, mais vous pourrez répondre cet après-midi quand j'y reviendrai. Avons-nous des statistiques là-dessus?

Il faut voir les deux côtés du bilan, les recettes et les dépenses. J'ai l'impression que ce sera un gros facteur de préoccupation à mesure que nous avançons, et il faut bien le faire, même si nous sommes tous pro-climat et pro-environnement. Nous devons atténuer le risque. En tant que banquiers, nous savons qu'il y a des risques et des facteurs atténuants, et nous devons atténuer les risques à mesure que nous avançons.

Mme Lavoie : Je peux répondre rapidement à cette question. Je n'ai pas toutes les réponses ici et maintenant, mais, en ce qui concerne les recettes perdues, nous estimons que, de 2021 à 2024-2025, au cours de cette période, cette mesure va nous coûter 62 millions de dollars. C'est à cause des technologies. Le secteur minier a manifesté beaucoup d'intérêt pour les excavatrices et tous les autres types de véhicules qu'on peut utiliser sur un site d'exploitation minière qui seraient visés par cette mesure. Il y a aussi beaucoup de secteurs qui pourraient être visés plus généralement par cette mesure; des véhicules comme les chariots à fourche, les surfaceuses à glace, les drones, les voiturettes de golf. Il y a beaucoup de types de véhicules qui seraient potentiellement admissibles dans le cadre de cette mesure, à mesure que la technologie évolue et qu'elle est davantage utilisée.

Nous allons voir, d'après les données fiscales des entreprises, combien d'entreprises vont faire la transition vers ce type d'équipement. Il n'existe pas beaucoup de données granulaires présentement, mais, avec un peu de chance, avec ces mesures en place, nous serons en mesure de recueillir un peu plus d'information à propos du type et du nombre d'entreprises qui pourraient faire la transition.

Le sénateur Loffreda : Mais, d'après ce que nous avons, nous sommes tout de même persuadés que beaucoup le feront, et la perte de recettes que vous avez mentionnée ne concerne strictement que cette mesure, c'est bien ça?

Mme Lavoie : C'est exact.

[Français]

Le sénateur Forest : Ma question est fort simple et concerne la partie 2b). J'aimerais connaître l'impact qu'aura, sur Postes Canada et sur les services douaniers, l'application de la TPS et de la TVH sur le commerce électronique.

Will more staff be needed to make sure that taxes on tangible products coming into Canada have been paid properly and according to our rules? If so, have government organizations made their needs known and assessed the cost of that tax collection measure?

Mr. Mercille: The measures in this bill do not apply to goods sent to Canada from outside Canada.

There are three different measures. The first applies only to digital products and services; the borders are therefore not affected. The next measure deals with cases where a platform facilitates the sale of goods already in Canada to a person in Canada. If the seller is not registered, the platform will have to collect the tax.

The third measure applies to short-term accommodation platforms, like Airbnb.

Senator Forest: So those three measures will have no impact on management costs?

Mr. Mercille: None of those three measures applies to goods sent to Canada from abroad.

Senator Forest: I understand. So that means that the measures will not cause an increase in the number of staff or the management costs. Implementing the measures is seen to have no financial impact?

Mr. Mercille: Not for the border services. The Canada Revenue Agency will be establishing a simplified program for registration and the payment of taxes for non-resident suppliers who have no company established in Canada.

Senator Forest: Thank you.

[English]

The Chair: Honourable senators, this brings us to the end of our meeting this morning. Thank you very much to the witnesses.

To Mr. McGowan, thank you for the information that you have provided following the questions. If you feel that there are one or two answers that we identified should come in writing, as we agreed, please provide them on or before Wednesday, May 19, through our clerk.

Our next meeting is scheduled for this afternoon at 2:30 p.m. Ottawa time. Thank you very much, senators.

(The committee adjourned.)

Est-ce qu'il faudra plus de personnel pour s'assurer que les taxes sur les produits tangibles entrant au Canada ont été payées convenablement, selon nos règles? Le cas échéant, est-ce que les organisations gouvernementales ont fait connaître leurs besoins et évalué le coût de cette mesure pour percevoir ces taxes?

M. Mercille : Les mesures contenues dans ce projet de loi ne s'appliquent pas à des biens qui seraient envoyés de l'extérieur du Canada vers le Canada.

Il y a trois mesures différentes : la première s'applique simplement aux produits et aux services numériques; cela n'affecte donc pas les frontières. L'autre mesure concerne le cas où une plateforme va faciliter la vente de biens qui sont déjà au Canada à une personne au Canada; si le vendeur est non inscrit, dans ce cas-ci, la plateforme devra percevoir la taxe.

La troisième mesure s'applique aux plateformes de logements à court terme, comme Airbnb.

Le sénateur Forest : Il n'y aura donc aucun impact sur les coûts de gestion de ces trois mesures?

M. Mercille : Aucune de ces trois mesures ne s'applique aux biens qui sont expédiés de l'étranger vers le Canada.

Le sénateur Forest : Je comprends; cela veut donc dire que ces mesures ne vont pas entraîner une augmentation de personnel ou des frais de gestion. Il n'y a pas d'impact financier qui a été prévu pour la mise en œuvre de ces mesures?

M. Mercille : Pas pour les services frontaliers. L'Agence du revenu du Canada va mettre en place un régime simplifié pour l'inscription et la remise des taxes pour les fournisseurs non résidents qui n'ont pas d'entreprise établie au Canada.

Le sénateur Forest : Merci.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, voilà qui met fin à la séance de ce matin. Merci beaucoup aux témoins.

Monsieur McGowan, merci de l'information que vous nous avez donnée en réponse aux questions. En ce qui concerne la question ou les deux questions pour lesquelles nous avons demandé une réponse par écrit — comme nous en avons convenu —, vous pouvez envoyer vos réponses à la greffière le mercredi 19 mai ou avant.

La prochaine séance est prévue cet après-midi à 14 h 30, heure d'Ottawa. Merci beaucoup, honorables sénateurs et sénatrices.

(La séance est levée.)